

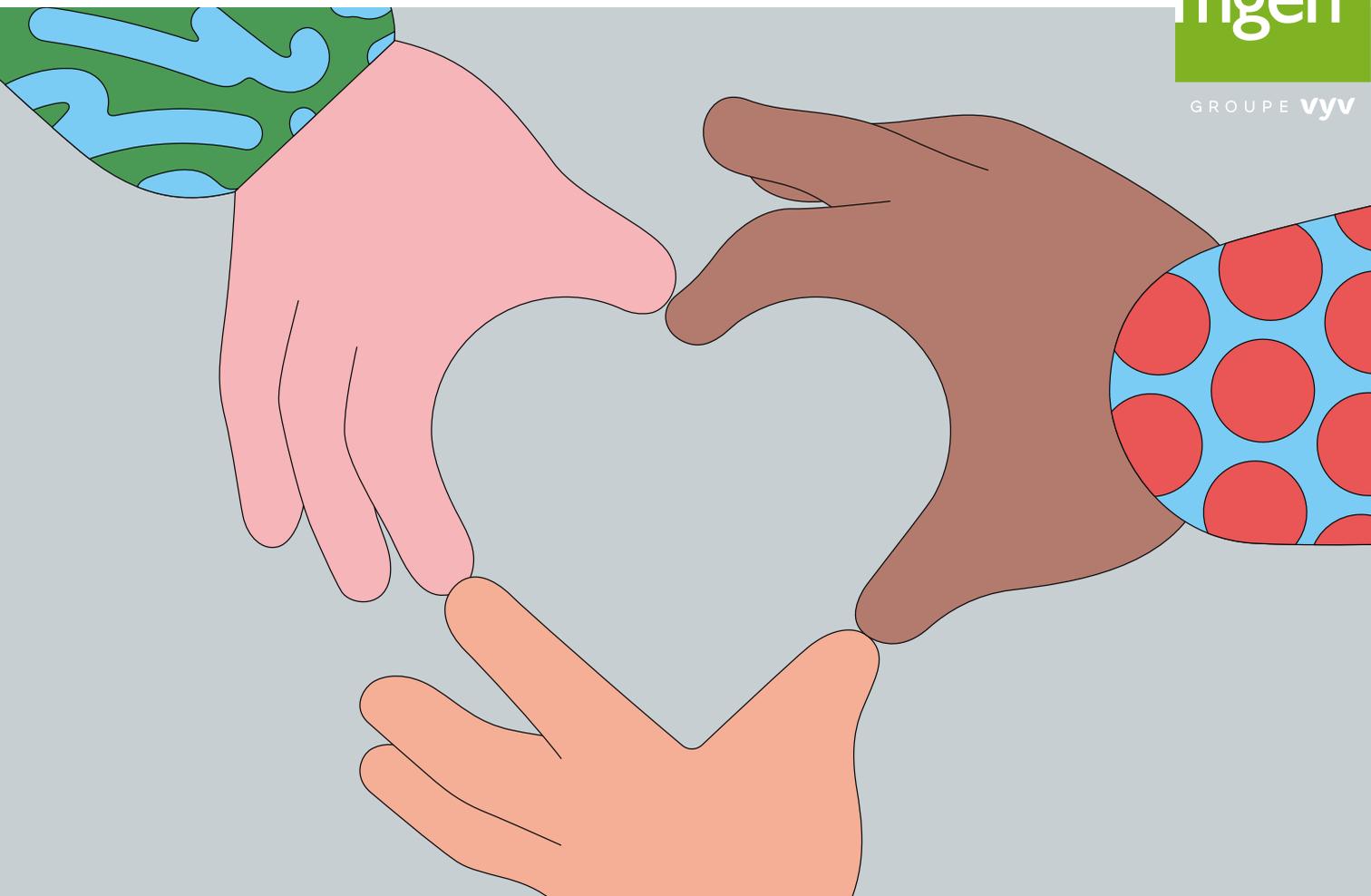
MGEN Vie

Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2022

MGEN. Première mutuelle des agents du service public
On s'engage mutuellement



GRUPE vyv



Document réalisé par la direction de la communication du Groupe MGEN
Conception & réalisation : ojkó

Crédit illustration : © Camilo Huinca

Mutuelle générale de l'Éducation nationale immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, MGEN Action sanitaire et sociale immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité, MGEN Union, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 962, union de mutuelles soumises au Code de la mutualité.

Siège social : 3, square Max-Hymans - 75748 Paris Cedex 15 - Représentant légal : Matthias Savignac

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	5
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	5
C. PROFIL DE RISQUE	5
D. VALORISATION	6
E. GESTION DU CAPITAL	6
A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	7
A.I. Activité	7
A.II. Résultats de souscription (performances techniques)	9
A.III. Résultats des investissements (performances financières)	10
A.IV. Résultats des autres activités	10
A.V. Autres informations	10
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	10
B.I. Informations générales	11
B.II. Compétence et Honorabilité	14
B.III. Système de gestion des risques (dont ORSA)	14
B.IV. Contrôle interne	16
B.V. Fonction Audit interne	17
B.VI. Fonction actuarielle	18
B.VII. Sous-traitance	18
B.VIII. Autres informations	18
C. PROFIL DE RISQUE	19
C.I. Risque de souscription	19
C.II. Risque de marché	20
C.III. Risque de crédit	21
C.IV. Risque de liquidité	21
C.V. Risque opérationnel	21
C.VI. Autres risques importants	22
C.VII. Autres informations	22
D. VALORISATION	23
D.I. Actifs	25
D.II. Provisions techniques	26
D.III. Autres passifs	27
D.IV. Méthodes de valorisation alternatives	28
D.V. Autres informations	28
E. GESTION DU CAPITAL	29
E.I. Fonds Propres	29
E.II. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	30
E.III. Utilisation de la duration dans le risque actions	34
E.IV. Différences Formule Standard/Modèle Interne	34
E.V. Non-respect des exigences de capital	34
E.VI. Autres informations	34

PRÉAMBULE

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre des obligations de *reporting* prévues par le Pilier 3 de la directive Solvabilité II. Il a pour objet de communiquer auprès du public les activités de la mutuelle MGEN Vie, des informations sur son système de gouvernance, les risques auxquels elle est exposée et son système de gestion des risques, les principes d'évaluation qu'elle applique à des fins de solvabilité, et enfin la structure de son capital, ses besoins en capital et la gestion de son capital.

Le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) a été approuvé par le conseil d'administration du 6 avril 2023 pour transmission à l'ACPR et publication sur le site internet de la mutuelle.

Les informations présentées dans le document sont établies sur la base des éléments connus au 31 décembre 2022. Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en milliers d'euros (K€).



SYNTHÈSE

A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

Au sein du Groupe MGEN, **MGEN Vie** est la mutuelle dédiée aux prestations « allocation maternité » et « invalidité décès ».

La guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les nombreux reconfinements en Chine, ont eu de nombreuses conséquences macros économiques, avec des impacts importants, notamment sur l'évolution des marchés financiers, l'inflation et l'évolution des taux.

Les indicateurs clés de la mutuelle à fin 2022 sont les suivants :

Indicateurs (en K€)	2022	2021	Evolution en %
Cotisations acquises brutes de cessions	177 313	172 387	3 %
Résultat de souscription	- 2 651	752	- 452 %
Résultat financier	- 1 059	873	- 221 %
Résultat exceptionnel & Impôts	2 902	- 1 368	312 %
Résultat net d'impôts	- 3 276	- 2 160	- 52 %

Le montant des cotisations est en hausse de + 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat de MGEN Vie reste déficitaire notamment en raison de l'évolution défavorable :

- du résultat de souscription de - 3 403 K€ (passant de 752 K€ à - 2 651 K€) ;
- du résultat financier de - 1 932 K€ (passant de 873 K€ à - 1 059 K€) ;

Les résultats 2022 n'entraînent pas la constitution d'une provision pour participation aux bénéfices.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

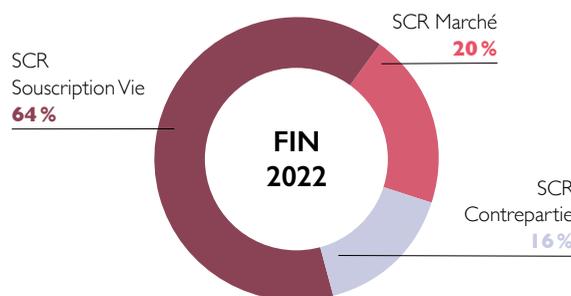
La mutuelle MGEN Vie fait partie du Groupe MGEN et dispose à ce titre d'instances communes, et de moyens partagés avec les autres mutuelles du Groupe (politiques écrites, conseils, comités, direction opérationnelle et fonctions clés).

Le 8 juillet 2021, le conseil d'administration a élu son nouveau président, Matthias SAVIGNAC, pour un mandat de 2 ans, et a élu un nouveau bureau national.

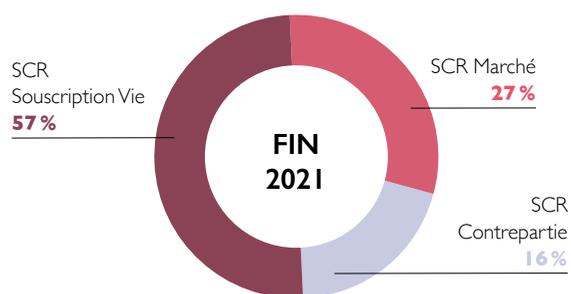
Depuis le 13 septembre 2017, la mutuelle, en tant que membre fondateur, est affiliée à l'UMG Groupe VYV premier Groupe de protection sociale mutualiste et solidaire en France.

C. PROFIL DE RISQUE

COMPOSITION DU BSCR BRUT AVANT DIVERSIFICATION
AU 31/12/2022



COMPOSITION DU BSCR BRUT AVANT DIVERSIFICATION
AU 31/12/2021



Les risques de souscription et de marché demeurent prépondérants dans le profil de risque de MGEN Vie.

D. VALORISATION

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel, retenu par la mutuelle, est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs :

- les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Le passage du bilan comptable en normes françaises au bilan prudentiel s'explique essentiellement par la réévaluation des actifs à leur valeur de marché ainsi que l'évaluation des provisions techniques à leur meilleure estimation à laquelle s'ajoute une marge de risque.

Le bilan prudentiel simplifié au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Bilan Prudentiel en 2022 (en K€)			
Actif		Passif	
Placements	43 086	Provisions techniques	145 511
		<i>Meilleure estimation</i>	<i>141 886</i>
Provisions cédées	126 078	Marge de risque	3 625
Autres actifs	24 988	Autres passifs	29 346
TOTAL	194 153	TOTAL	174 858
EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF			19 295

E. GESTION DU CAPITAL

L'ensemble des fonds propres de la mutuelle MGENVie est constitué du fonds de dotation sans droit de reprise et des résultats antérieurs affectés en réserves. Compte tenu de leur nature, ces fonds propres, majorés des écarts de revalorisation en normes S2, sont classés en Tier I en totalité, gage de solidité financière.

La mutuelle calcule son Capital de Solvabilité Requis (SCR) diversifié selon la formule standard, sans recours à des paramètres qui lui sont propres et obtient les résultats renseignés ci-dessous :

Indicateurs (en K€)	2022	2021	Évolution (en %)
Fonds propres Solvabilité II	19 295	29 071	- 34 %
Ratio de couverture du SCR	118 %	175 %	- 56 pts
Ratio de couverture du MCR	473 %	699 %	- 225 pts

Au 31 décembre 2022 le ratio de couverture s'élève à 118 % contre 175 % à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique par une baisse des fonds propres de -34%, supérieure à celle du SCR (-2%), en lien avec la hausse des taux ainsi que celle des provisions techniques.

A. ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

A.I. Activité

A.I.a. Présentation du Groupe MGEN

Face aux évolutions législatives et réglementaires, MGEN a procédé en 2002 à une scission de ses activités avec notamment une organisation en entités juridiquement distinctes (par la constitution de mutuelles dédiées). Cet ensemble est composé de 5 mutuelles, d'une union et depuis juillet 2018 d'une union de Groupe mutualiste (UGM).

3 mutuelles de Livre II

- **MGEN** dédiée :
 - aux activités d'assurances liées aux branches I (accident), 2 (maladie) et 15 (caution) ;
 - à la gestion du régime obligatoire ;
 - à la gestion des contrats collectifs assurés par CNP Assurances au titre de l'assurance emprunteur.
- **MGEN Vie**, dédiée aux prestations « allocation maternité » et « invalidité décès » : branches 20 (vie - décès) et 21 (nuptialité - natalité).
- **MGEN Filia**, dédiée à la prestation « service à domicile » pour les adhérents MGEN : branche 18 (assistance).

2 mutuelles de Livre III

- **MGEN Action sanitaire et sociale**, dédiée à la gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux, (comprenant des établissements de médecine et de santé mentale, des établissements de soins de suite et de réadaptation, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et qui offre des allocations d'action sociale (orphelinat, handicap, dépendance).
- **MGEN Centres de Santé**, dédiée à la gestion des centres médicaux et dentaires, de centres d'optique et d'audioprothèse.

I union de Groupe mutualiste (UGM)

- **MGEN Partenaires**, qui regroupe MGEN Filia et la Mutuelle des Affaires étrangères et européennes (MAEE). MGEN Partenaires est dédiée à la coordination et au développement de synergies d'activités entre ses membres adhérents, qui demeurent pour chacun d'entre eux, directement responsables de la garantie de leurs engagements.

I union de Livre I

- **MGEN Union**, en charge du pilotage, de la coordination et du contrôle des activités de ses mutuelles adhérentes.

Le Groupe MGEN constitue un sous-groupe combiné au sein du Groupe VYV en raison d'une convention d'intégration fiscale signée le 1^{er} janvier 2016 entre MGEN et MGEN Union, MGEN Vie, MGEN Filia, MGEN Action sanitaire et sociale et MGEN Centres de santé. La convention a été modifiée ultérieurement, pour tenir compte de l'entrée dans le périmètre de MGEN Partenaires, Vivoptim Solutions, MGEN Solutions, Clinicosport et la SCI MGET Patrimoine.

Les entités MGEN, MGEN Union, MGEN Vie, MGEN Filia, MGEN Action sanitaire et sociale et MGEN Centres de santé, et MGEN Partenaires sont liées entre elles par un lien de combinaison.

Le périmètre du Groupe MGEN inclut également au 31 décembre 2022 :

- la société Parnasse Garanties détenue à hauteur de 20 % par MGEN et consolidée selon la méthode de mise en équivalence ;
- la SCI Marcel Rivière détenue à 100 % par MGEN qui est consolidée par la méthode d'intégration globale ;
- la société VYV Invest détenue à hauteur de 21,61 % par MGEN et consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

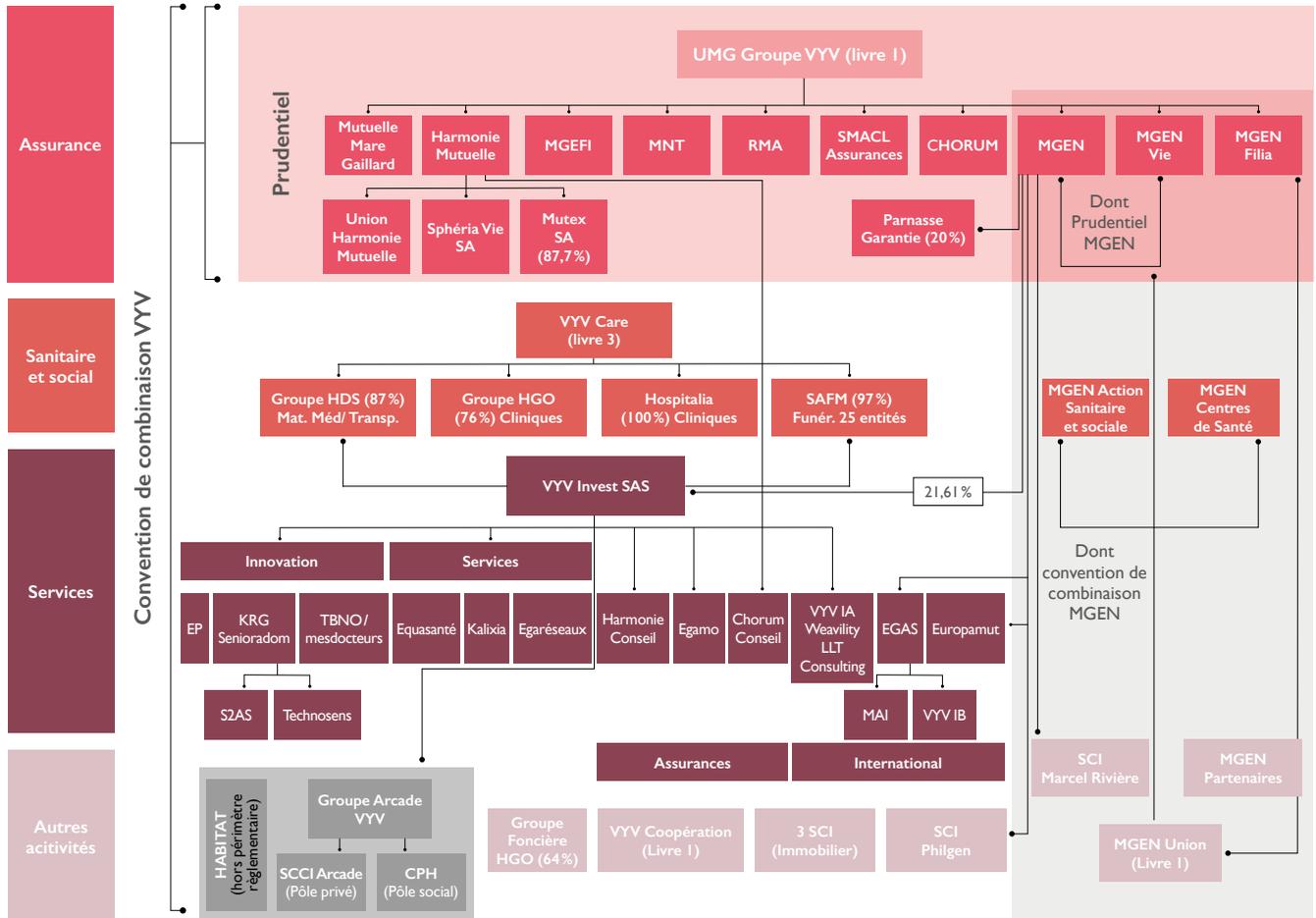
A.I.b. Présentation du Groupe VYV

En 2017, le Groupe MGEN a créé, aux côtés du Groupe Harmonie Mutuelle et d'autres partenaires, le Groupe VYV, 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France afin de diversifier son offre

assurantielle et pour développer une logique de service généralisée adaptée aux besoins de ses adhérents.

Au 31 décembre 2022, le périmètre de combinaison du Groupe VYV s'établit comme suit :

Structures capitalistiques 2022



A.I.c. Présentation de la mutuelle MGEN Vie

Le présent rapport concerne la mutuelle MGEN Vie, immatriculée sous le numéro de SIREN 441922002, détenant l'agrément pour l'exercice d'activités relevant du Livre II du Code de la mutualité (activités d'assurance) pour les :

- branche 20 : vie-décès ;
- branche 21 : nuptialité-natalité.

La mutuelle, en application de l'article L612-2 du Code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest, 75 009 Paris.

La mutuelle MGEN Vie a confié la certification de ses comptes annuels au cabinet KPMG, représenté par Olivier Fontaine.

Les principales garanties sont commercialisées par la mutuelle sur le territoire français et peuvent être regroupées de la manière suivante :

Entité	Branche Sociale	Branche Solvabilité II	LoB	Ligne d'activité	Principales garanties
MGEN Vie	Vie	Non Vie hors Santé	12	Pertes financières diverses	Allocations maternité
		Vie hors Santé	32	Autres activités d'assurance vie	Prestations Invalidité Décès (PID) Frais d'obsèques

MGEN Vie est réassurée par MGEN. Les cotisations et les prestations sont cédées à 100 %, et la commission de réassurance est assise sur les cotisations cédées.

A.II. Résultats de souscription (performances techniques)

L'ensemble de l'activité de MGEN Vie est réalisé en France, à l'exception d'une offre à l'international pour le personnel de l'Éducation nationale et de l'activité de VYV IB qui propose des garanties aux expatriés dans le monde entier.

En 2022, au titre de son activité d'assurance, MGEN Vie a perçu 177 313 K€ (cotisations acquises, brutes de réassurance), montant intégralement reversé à MGEN au titre du mécanisme de réassurance interne.

Son résultat de souscription se présente de la manière suivante :

Lignes d'activité (en K€)	31/12/2022					31/12/2021
	Cotisations acquises	Charges de sinistralité et frais	Impact de la réassurance	Autres éléments	Résultat de souscription	Résultat de souscription
Pertes financières diverses	2 871	- 2 410	- 340	-	121	140
Autres activités d'assurance vie	174 441	- 171 675	- 5 541	-	- 2 774	612
Autres éléments				2	2	1
TOTAL	177 313	- 174 085	- 5 881	2	- 2 651	752

Le résultat de souscription (après réassurance) s'élève à - 2 651 K€ en 2022.

Il se dégrade par rapport à l'exercice précédent, les frais techniques excédant la commission de réassurance.

A.III. Résultats des investissements (performances financières)

Au titre de son activité d'investissement, la mutuelle dispose d'un portefeuille de placements s'élevant à 43 086 K€ au 31/12/2022 en normes Solvabilité II (contre 48 056 K€ au 31/12/2021).

Les produits et charges financiers par classe d'actifs se décomposent de la manière suivante :

Type d'actifs (en K€)	Produits	Charges	Résultat d'investissement		+/- values latentes
			31/12/2022	31/12/2021	
Participations	-	-	-	-	-
Obligations	587	85	502	369	- 2 593
Fonds d'investissement	98	1 540	- 1 442	656	671
Autres placements	-	118	- 118	- 153	-
TOTAL	684	1 743	- 1 059	873	- 1 921

Compte tenu de la particularité du portefeuille de MGEN Vie, qui est principalement composé d'OPCVM (taux et actions), les mouvements du portefeuille sur l'année ont généré de la moins-value en raison de la baisse des marchés actions et de la hausse des taux. Le résultat financier 2022 est ainsi négatif à hauteur de - 1 059 K€, contrairement à celui de 2021.

Avec un contexte inflationniste et la volatilité des marchés actions en 2022, le portefeuille a terminé l'année sur des performances négatives. L'ensemble des placements financiers ressortent en situation globale de moins-values latentes de - 1 921 K€, à comparer aux + 2 448 K€ de plus-values latentes en 2021.

Le résultat d'investissement ainsi que les plus et moins-values latentes viennent directement impacter les fonds propres Solvabilité II de la manière suivante :

- le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires ;
- le total des plus et moins-values latentes vient augmenter ou diminuer la réserve de réconciliation.

A.IV. Résultats des autres activités

La mutuelle ne dispose pas d'autres activités hors celles indiquées dans les paragraphes précédents.

A.V. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter l'activité ou les résultats présentés plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Face aux évolutions législatives et réglementaires, la mutuelle MGEN a procédé en 2002 à une scission de ses activités en constituant des entités juridiques distinctes (mutuelles dédiées), toutes adhérentes du Groupe MGEN.

Cette volonté d'unité de pilotage au sein du Groupe MGEN s'est également traduite à travers des liens institutionnels entre chaque mutuelle, plus particulièrement dans la construction des conseils d'administration et de la comitologie du Groupe MGEN. La mutuelle MGEN Vie bénéficie ainsi d'un système de gouvernance spécifique et adapté, tout en s'organisant avec des instances communes, et des moyens partagés avec les autres mutuelles MGEN (politiques écrites, conseils, comités, direction opérationnelle et fonctions clés).

Cette gouvernance s'appuie sur les composantes suivantes :

- **le conseil d'administration et la direction opérationnelle salariée** qui portent la responsabilité de la définition des orientations stratégiques du Groupe et des moyens de leur mise en œuvre ainsi que la validation des politiques écrites ;
- **les dirigeants effectifs** (président et dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers ;
- **les responsables des fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques ;
- **une comitologie** favorisant l'échange, la coordination et la complémentarité entre les différents acteurs.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- **le principe des quatre yeux** : toute décision significative est au moins vue par deux personnes ;
- **le principe de la personne prudente** : la mutuelle veille à ce que les risques pris le soient dans le respect des intérêts des adhérents.

B.I. Informations générales

Le système de gouvernance MGEN Vie vise à garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité de la mutuelle. Il est placé sous la responsabilité du conseil d'administration et de la direction effective.

Il se caractérise ainsi par l'étroite articulation entre les acteurs du système de gouvernance que sont les membres du conseil d'administration, les dirigeants effectifs et les responsables des quatre fonctions clés, chacun ayant un champ de responsabilité déterminé.

B.I.a. Conseil d'administration

Le conseil d'administration MGEN Vie se compose de 12 administrateurs élus par l'assemblée générale pour six ans, le renouvellement du conseil ayant lieu par tiers tous les deux ans. En vertu de l'article L. 114-16-2 du code de la mutualité, le conseil d'administration comprend deux représentants élus par les salariés de la mutuelle, qui assistent avec voix délibérative au conseil d'administration.

S'agissant de ses missions, le conseil d'administration détermine les orientations de la mutuelle, opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'organisme. À ce titre, il élabore et suit l'exécution de la stratégie de la mutuelle et prend les décisions relatives au fonctionnement et à l'activité de la mutuelle. Il arrête les comptes annuels et suit l'évolution de l'activité de la mutuelle dans ses différentes composantes (clés économiques, ressources humaines, RSE, métiers, etc.). Il rend compte à l'assemblée générale et prépare les résolutions qui lui sont soumises. Il dispose du pouvoir de détermination des montants et des taux de cotisations et des prestations dans le respect des règles générales fixées par l'assemblée générale, avec obligation de compte rendu en assemblée générale des décisions qu'il prend en la matière.

Il autorise préalablement la conclusion des conventions réglementées et veille ainsi à prévenir les situations potentielles de conflits d'intérêts compte tenu des mandats mutualistes exercés par les administrateurs dans divers organismes.

Par ailleurs, il détient un rôle essentiel de surveillance et de supervision. Il s'assure de la conformité des travaux avec les exigences réglementaires en vigueur. Il exerce des responsabilités dans la définition et la mise en œuvre des politiques de contrôle des risques ainsi que dans le processus ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité). Il approuve les rapports prudentiels, le niveau d'appétence aux risques ainsi que les politiques écrites.

Ses travaux et le processus de décision s'inscrivent dans le cadre de l'influence dominante exercée par l'UMG Groupe VYV auprès de ses membres, ainsi que des domaines placés sous son contrôle stratégique.

Il se réunit au moins 6 fois par an.

Le Groupe MGEN déploie un important programme de formation aux fins de former et d'accompagner chaque administrateur (parcours d'entrée dans la fonction, formation diplômante, formations tout au long du mandat).

Pour exercer au mieux ses missions, le conseil d'administration s'appuie sur des comités spécialisés.

B.I.b. Comités

Les comités émettent des avis et des recommandations rattachés aux prérogatives du conseil d'administration, principalement celles liées au contrôle :

Comité	Rôle	Composition
Comité d'audit	<p>Il est chargé de la supervision des processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières, et du suivi des dispositifs de maîtrise de risques au sein du Groupe MGEN.</p> <p>Le comité d'audit a notamment pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'établir un dialogue avec les organes de contrôle du Groupe MGEN (auditeurs internes et externes) ; - d'examiner le plan d'audit et son suivi ; - d'examiner les différents rapports d'audit ; - d'assurer le suivi des dispositifs de gouvernance, de management des risques et de contrôle ; - de suivre le processus d'élaboration du budget ; - de contrôler la mise en œuvre des Politiques Écrites. <p>Il est destinataire du rapport de la fonction-clé audit interne Groupe.</p>	<p>Au moins 4 administrateurs dont les 2/3 n'exercent pas directement de responsabilités opérationnelles au sein du Groupe et 1 personnalité extérieure au Groupe MGEN.</p>
Comité Risques et Placements	<p>Il prépare les décisions du conseil d'administration au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion des risques du Groupe MGEN (appétence au risque, principaux indicateurs de risques, cartographie des risques majeurs du Groupe, rapports ORSA, processus d'élaboration des ORSA Groupe, reporting et rapports des fonctions clés, rapports narratifs) ; - des dossiers de demande préalable à l'UMG dans le cas d'opérations pouvant impacter significativement le niveau de solvabilité ; - des études d'impact sur les fonds propres de toute opération significative, - du suivi de la gestion d'actifs, des investissements et prises de participation ; - de l'ensemble des politiques écrites du Groupe MGEN et leur mise à jour annuelle. 	<p>10 administrateurs</p>
Comité des Statuts	<p>Il est chargé d'assurer la cohérence des modifications des statuts et règlements mutualistes proposées au conseil d'administration et à l'assemblée générale. Il a également un rôle de veille au regard des évolutions réglementaires et législatives qui concernent les activités de la mutuelle.</p>	<p>10 administrateurs</p>
Comité national des Opérations électorales et suivi des mandats	<p>Il veille à la régularité et au bon fonctionnement des opérations électorales (élections des comités départementaux et des délégués à l'AG, renouvellement des conseils d'administration).</p> <p>Il propose la désignation des représentants MGEN dans les structures partenaires et assure le pilotage des mandats nationaux.</p>	<p>11 administrateurs</p>
Comité des rémunérations et indemnités	<p>Il a pour rôle de superviser les principes et décisions relatifs à l'étagement des rémunérations des salariés et des indemnités des militants du Groupe MGEN ainsi qu'à la fixation de leurs différentes composantes.</p> <p>Pour réaliser ces travaux, le comité s'appuie sur des études portant sur la rémunération dans le secteur mutualiste et dans le domaine de l'assurance (benchmark), il peut aussi faire appel à différents intervenants externes.</p>	<p>8 administrateurs et 5 personnalités extérieures au Groupe MGEN</p>

B.I.c. Bureau national

Par ailleurs, le conseil d'administration élit pour 2 ans en son sein un **bureau national** ayant pour mission, par délégation, l'impulsion et le pilotage stratégique et politique. Le bureau national se compose du président, de quatre vice-présidents, auxquels des responsabilités particulières ont été attribuées. Il se réunit chaque semaine.

B.I.d. Direction effective

Le conseil d'administration a élu son **président**, Matthias SAVIGNAC, pour un mandat de 2 ans, le 8 juillet 2021. Conformément à l'article R211-15 du Code de la mutualité, le président est dirigeant effectif de la mutuelle. Le conseil d'administration du 26 août 2020 a nommé, sur proposition du président, Fabrice HEYRIES en qualité de directeur général de la mutuelle. En tant que dirigeant opérationnel, il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans les cadres des orientations arrêtées par celui-ci. Il assiste à chaque réunion du conseil d'administration.

Ainsi, la **direction effective** de MGEN se compose de 2 personnes, dont la nomination/renouvellement sont notifiés à l'ACPR.

Par délégation de pouvoirs confiés par le conseil d'administration, la direction effective prend toute décision importante de la mutuelle avant sa mise en œuvre. Elle détient donc des responsabilités stratégiques et exécutives.

Les dirigeants effectifs tiennent compte dans leur processus de prise de décision des informations communiquées dans le cadre du système de gestion des risques. Ils disposent de pouvoirs identiques afin de garantir la continuité de la direction effective. Ils rendent compte des pouvoirs ainsi confiés au conseil d'administration.

B.I.e. Comité exécutif

Pour exercer leurs missions, les dirigeants effectifs s'appuient sur le comité exécutif (COMEX). Autour du président et du dirigeant opérationnel, le comité exécutif se compose des élus membres du bureau national et des membres du comité de direction (directeurs généraux adjoints, directeurs). Le comité exécutif assure le pilotage opérationnel et économique du Groupe dans le cadre défini par le conseil d'administration. Il se réunit environ toutes les 2 semaines.

Des réunions d'échange, de préparation et de coordination sont organisées chaque semaine entre :

- le président et le dirigeant opérationnel ;
- le président et les vice-présidents ;
- le dirigeant opérationnel, les directeurs généraux adjoints et les directeurs.

B.I.f. Fonctions clés

Le système de gouvernance MGEN s'appuie également sur **4 fonctions clés**, définies dans le cadre de Solvabilité II, dont les responsables sont placés sous l'autorité du dirigeant opérationnel.

Fonction Gestion des Risques	Vérifie que l'ensemble des risques connus au sein du Groupe sont traités. Son approche transverse et prospective de l'entreprise lui permet d'identifier et d'évaluer les risques émergents, leurs interactions et l'ensemble des mesures prises pour s'en protéger. Elle participe aux processus d'élaboration de la cartographie des risques majeurs et ORSA.
Fonction Vérification de la conformité	Conseille, anticipe et vérifie la conformité au regard des évolutions de l'environnement juridique de la structure ; elle renforce ainsi la maîtrise des risques de non-conformité (risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire).
Fonction Actuarielle	Garantit le caractère approprié des méthodes et des hypothèses dans le calcul des provisions techniques, apprécie la suffisance et la qualité des données, donne un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions en matière d'assurance. Elle participe également au système de gestion des risques.
Fonction Audit Interne	Est en charge du contrôle périodique afin d'évaluer d'une manière objective et indépendante l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle permanent, en évaluant le niveau de maîtrise des opérations et des risques qui en résultent.

Les fonctions clés ne sont pas cumulées par une même personne. Depuis la constitution de l'UMG Groupe VYV en septembre 2017, la responsable fonction clé actuarielle est salariée de l'UMG mais reste placée sous l'autorité du dirigeant opérationnel au titre de la fonction clé, conformément à la réglementation.

Les responsables de fonctions clés ont un accès direct aux dirigeants effectifs et au conseil d'administration pour toute communication régulière ou spécifique voire toute alerte qu'ils jugent nécessaires. Par ailleurs, depuis l'exercice 2022, chaque responsable de fonctions clés est auditionné annuellement par le comité des risques et placements (CRP).

Ils disposent d'un accès sans restriction à toute information nécessaire à l'exercice de leur mission et peuvent communiquer avec tout membre de la mutuelle.

B.I.g. Politique de rémunération

Les pratiques d'indemnités et de rémunérations au sein du Groupe MGEN font l'objet d'une politique écrite « rémunération ».

Le Groupe MGEN applique une politique de rémunération basée sur le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Toute évolution des dispositifs de rémunération est soumise au comité des rémunérations et indemnités.

B.I.g.1. Concernant les membres du conseil d'administration

Les fonctions d'administrateurs sont gratuites. Toutefois, conformément à l'article L114-26 du Code de la mutualité, l'assemblée générale de MGEN a décidé d'allouer une indemnité aux administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées. Le dispositif s'inscrit dans les seuils fixés par l'article R114-6 du Code de la mutualité.

Les assemblées générales de juillet 2022 ont décidé de reconduire, à effet du 1^{er} septembre 2022, le dispositif indemnitaire adopté l'an passé, et ce pour tous les administrateurs du Groupe MGEN, exprimé sur la référence du Plafond Mensuel Sécurité Sociale (PMSS).

Ces rapports sur les sommes et avantages de toute nature sont soumis à la validation des conseils d'administration, préalablement à leur transmission aux commissaires aux comptes en vue de leur certification, celle-ci étant présentée à l'assemblée générale annuelle.

B.I.g.2. Concernant les cadres dirigeants

Les rémunérations des cadres dirigeants sont examinées annuellement par le comité des rémunérations et indemnités, en vue d'une prise en compte à la fois de leur compétitivité externe et de leur équité interne. La part fixe est prépondérante dans la rémunération des cadres dirigeants du Groupe MGEN et la composante variable de la rémunération est construite afin qu'elle soit significative tout en restant minoritaire par rapport à la composante fixe.

B.I.g.3. Politique de rémunération des salariés et régime de retraite

La population des commerciaux des sections départementales est concernée, depuis 2015, par la mise en place progressive d'un dispositif de primes variables basées sur des objectifs majoritairement collectifs (65 % collectif et 35 % individuel), au niveau départemental et régional. Ce dispositif a été élargi en 2017, aux responsables d'équipe des centres de gestion et centres de contacts. La part de rémunération variable reste marginale.

Le Groupe MGEN n'a, par ailleurs, pas mis en œuvre de régime de retraite supplémentaire pour les salariés.

B.II. Compétence et Honorabilité

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés doivent satisfaire en permanence que leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles permettent une gestion saine et prudente.

Ainsi l'évaluation de leurs compétences porte sur leurs diplômes et leurs qualifications professionnelles, leurs connaissances et leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers.

Au sein du Groupe MGEN, l'évaluation des exigences d'honorabilité et de compétence se traduit au travers d'une nomination éclairée prise par une instance collégiale, le conseil d'administration, de l'élaboration annuelle et du suivi assidu par les intéressés de programmes de formation adaptés, et d'une expérience vérifiée et confortée.

Les dirigeants effectifs de MGEN Vie sont nommés sur la base de compétences acquises et d'expériences de direction significatives et reconnues dans le secteur de l'assurance. Par ailleurs, ils détiennent d'autres mandats et fonctions de direction ou de représentation, d'une part au sein du Groupe MGEN et de ses filiales, aux fins de garantir la cohésion et l'unité du Groupe, et d'autre part dans des structures et entreprises extérieures, en lien avec les axes de développement du groupe.

Les responsables fonctions clés de MGEN Vie sont nommés au regard de leurs compétences et expériences techniques et méthodologiques acquises et de leur connaissance du secteur de l'assurance. Pour chacun, un CV reprenant le détail de leur qualification et de leurs parcours est transmis au conseil d'administration en vue de leur nomination.

Par ailleurs, les responsables fonctions clés MGEN Vie ont accès à un programme de formation adapté afin d'actualiser leurs compétences en fonction des évolutions techniques, réglementaires etc.

B.III. Système de gestion des risques (dont ORSA)

En application de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d'assurance, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion des risques ayant pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

À cet effet, MGEN a mis en place un dispositif de gestion des risques commun à toutes les entités prudentielles du Groupe MGEN et animé par les mêmes acteurs opérationnels.

B.III.a. Déclinaison des objectifs stratégiques

L'appétence au risque du Groupe MGEN est validée par le conseil d'administration.

Elle s'exprime par un ratio de couverture S2 (Fonds Propres/SCR global) de 150 % minimum sur l'horizon du plan stratégique, soit 5 ans. Cette appétence globale est ensuite progressivement déclinée en indicateurs de suivi et limites de risques associées par domaines, intégrées dans les processus et procédures de contrôle permanent.

B.III.b. Identification et évaluation des risques

L'identification des risques est menée à différents niveaux de l'organisation et par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des risques :

- la cartographie des risques majeurs et des risques liés aux processus ;
- la cartographie des risques informatiques menée par la direction des systèmes d'information ;
- toute autre analyse de risques spécifiques à une activité ou un métier du Groupe ;
- tout risque remonté par le biais des canaux d'information ascendants (*bottom up*) ;
- la déclinaison opérationnelle de l'appétence au risque (tolérances/limites) ;
- les remontées en provenance du contrôle permanent (y compris la fonction actuarielle) ;
- tout risque remonté par l'audit interne dans le cadre du contrôle périodique ;
- tout risque remonté par le superviseur dans le cadre de son suivi.

La fonction gestion des risques a la charge de centraliser l'ensemble de ces informations et de vérifier leur cohérence. Surtout, elle doit apprécier l'évaluation qui est faite de la criticité de ces risques au regard des moyens de maîtrise en place.

B.III.c. Gestion des risques

La fonction gestion des risques doit vérifier que l'ensemble des risques identifiés soit mis sous contrôle. Elle peut être amenée à conseiller les dirigeants sur les techniques d'atténuation à mettre en place le cas échéant. À ce niveau, il est nécessaire de veiller au respect des normes et des seuils opérationnels à appliquer pour maintenir le profil de risque en cohérence avec la stratégie de gestion des risques définie.

La revue des risques est validée par le comité exécutif.

B.III.d. Suivi des risques et reporting

Chaque domaine de risques est confié à la responsabilité du service expert (ex : actuariat pour le risque de souscription, investissements pour les risques financiers).

La fonction gestion des risques a la charge du suivi des risques du Groupe MGEN. Elle se base pour ce faire sur les travaux d'analyse effectués par les « propriétaires » des risques.

Il s'agit ensuite de développer un dispositif de communication sur le profil de risque et l'exposition aux risques du Groupe MGEN, à destination des parties prenantes internes et externes ainsi que des autorités de contrôle.

B.III.e. Validation par les instances

Ce dispositif est pleinement intégré à l'organisation et au processus décisionnel. Ainsi :

Conseil d'administration	Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du Groupe, il valide l'appétence au risque des entités de Livre II du Groupe MGEN. Elle constitue la limite globale de prise de risque fixée en vue d'atteindre ses objectifs et de poursuivre son développement. Elle s'exprime sous la forme d'un niveau de déviation accepté par rapport à une situation considérée comme normale.
Comité exécutif (COMEX)	Il a notamment la charge de la gestion des risques. À cet effet, cette instance se voit présenter les cartographies des risques effectuées pendant la période et toutes évolutions apportées à celles-ci et valide les stratégies d'atténuation du risque proposées par domaine de risque.
Comités du conseil d'administration	Ils ont la responsabilité, chacun sur son domaine spécifique, de s'assurer de la correcte application de la stratégie, souvent formalisée sous forme de politique (comité finances et risques concernant la gestion des risques et les investissements, etc.). En termes de gestion des risques, ils veilleront à ce que la stratégie validée par le conseil d'administration (souscription, placements, etc.) soit effectivement mise en œuvre et pilotée.
Les dirigeants effectifs	Ils supervisent les activités opérationnelles et sont, à ce titre, responsables notamment de la mise en œuvre opérationnelle des moyens de maîtrise des risques.

B.III.f. ORSA

Partie intégrante du dispositif de gestion des risques, l'ORSA (dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité) doit donner aux instances de management du Groupe MGEN une vision prospective des risques auxquels il peut être exposé et ses capacités à faire face à ses engagements. Ce processus est encadré par la politique ORSA approuvée par le conseil d'administration et mise à jour annuellement. Les projections sont faites à horizon 5 ans.

La gouvernance est sollicitée aux différentes étapes du processus (cartographie des risques majeurs, hypothèses de projections, calibrage et résultats des scénarii) afin de s'assurer que ceux-ci reflètent bien la vision et les préoccupations du management.

Outil de pilotage, le dispositif ORSA permet de vérifier la capacité du Groupe MGEN à couvrir, en continu et à horizon de son business plan, son Besoin Global de Solvabilité par ses fonds propres et ce malgré la survenance de chocs. L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité est effectuée à partir du calcul du besoin en capital réglementaire (formule standard) ajusté des risques de la mutuelle et complété des risques non pris en compte dans la formule standard.

Les résultats de l'ORSA annuel ainsi que si besoin les plans d'atténuation sont présentés en comité risques et placements, au COMEX et aux conseils d'administration des entités de Livre II du Groupe MGEN qui valident également le rapport ORSA avant communication à l'ACPR conformément aux exigences de la directive.

B.IV. Contrôle interne

B.IV.a. Contrôles permanents et périodiques

Le déploiement et la mise en œuvre du système de contrôle interne se basent sur le référentiel de gestion des risques COSO 2 ainsi que sur une approche par processus et une implication active des métiers.

Le système de contrôle interne du Groupe MGEN comprend et distingue le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Le contrôle permanent est composé de deux niveaux de défense :

- Contrôle permanent de premier niveau :
 - L'exécution des éléments de maîtrise intégrés aux processus (application de procédures administratives et comptables, contrôles manuels ou automatisés, revues hiérarchiques, etc.) est réalisée par les équipes métiers chargées de la mise en œuvre des processus assurantiels et de gestion de l'assurance maladie.
 - Au sein des centres de services et des sections départementales, des collaborateurs dédiés intégralement ou partiellement à la qualité de service et au contrôle interne conduisent les auto-évaluations des éléments de maîtrise, réalisent des contrôles spécifiques et assurent le *reporting* au service qualité et contrôle interne de la Direction Assurance Protection Sociale, laquelle assure la supervision et le pilotage du dispositif afin de répondre aux exigences de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) au titre de la gestion du régime obligatoire.

De plus, tenant compte des activités de MGEN au titre de la gestion du régime obligatoire, le dispositif de contrôle interne des activités d'assurance prend en compte les exigences de la CNAM en matière de maîtrise des risques et les intègre dans un plan de contrôle interne global et cohérent.

- Contrôle permanent de deuxième niveau :

- Le contrôle interne central assure le pilotage du dispositif de contrôle permanent. Ce service déploie les contrôles permanents de second niveau et assure la supervision des contrôles de premier niveau réalisés par les équipes métiers.
- S'agissant spécifiquement des risques de non-conformité, le pilotage des contrôles permanents de premier et second niveau est assuré par la fonction clé conformité qui s'appuie notamment sur les équipes réalisant le contrôle permanent.

Le contrôle permanent fait l'objet d'une évaluation indépendante par un contrôle périodique exercé par la fonction clé d'audit interne qui, à ce titre, constitue le troisième niveau de défense du système de contrôle interne du Groupe MGEN.

S'agissant des activités informatiques, le dispositif permanent de maîtrise des risques opérationnels, actuellement déployé par le contrôle interne central au sein du GIE MGEN Technologies, comprend également deux niveaux de défense et s'inscrit dans le périmètre d'intervention de la fonction clé d'audit interne.

B.IV.b. Conformité

La politique écrite conformité définit le contenu et les modalités d'organisation de la fonction au sein du Groupe MGEN. Elle constitue ainsi le document de référence.

La fonction vérification de la conformité a un rôle de conseil et d'anticipation. Pour cela elle doit :

- connaître les obligations réglementaires ;
- prévenir le risque de non-conformité ;
- anticiper, évaluer l'impact de toute nouvelle réglementation ;
- identifier, évaluer les risques de non-conformité.

La fonction Conformité participe au processus global de gestion des risques par la mise en place de tout nouveau processus ou toute nouvelle procédure permettant la maîtrise des risques de non-conformité.

La fonction clé de vérification de la conformité est exercée à temps plein et de façon exclusive.

Le document de référence est la politique écrite Conformité du Groupe MGEN, laquelle a pour objet de définir le contenu et les modalités d'organisation de la fonction au sein du Groupe MGEN.

Cette politique écrite a été adoptée par le conseil d'administration du 3 décembre 2015 sur proposition du Comité des risques et placements (CRP) ex-CEPE (Comité d'Évaluation des Politiques Écrites). Elle fait l'objet d'une revue annuelle. Elle s'inscrit dans les principes définis par la politique écrite Conformité du Groupe VYV.

En 2022, les travaux menés ont principalement porté sur :

- l'amélioration continue du dispositif LCB-FT revue de la classification des risques, revue de la gouvernance du dispositif, réalisation de contrôles ;
- la poursuite du déploiement du dispositif de prévention de la corruption au sein de l'UES MGEN : code de conduite, sensibilisation des collaborateurs, procédures contrôles comptables... ;
- l'accompagnement des projets et des directions métiers

notamment dans le cadre de la distribution de nouvelles offres.

B.V. Fonction audit interne

L'audit interne Groupe, créé fin 2006, réalise des contrôles périodiques afin de vérifier l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle permanent, en évaluant le niveau de maîtrise des opérations et de risques qui en résultent.

En application des politiques écrites du Groupe MGEN, l'audit interne exerce un contrôle périodique sur l'ensemble du dispositif de contrôle interne, de management des risques, le système de gouvernance. Ce contrôle est assuré par une fonction indépendante et objective, rattachée hiérarchiquement à la direction stratégie et projets santé assurance (DSPAS) membre du comité de direction générale des mutuelles du Groupe MGEN, et fonctionnellement à la direction de l'audit interne du Groupe VYV (DAIG). Cette fonction contribue ainsi à la protection des intérêts et de la réputation du Groupe MGEN et du Groupe VYV.

Suite à la création du Groupe VYV, la fonction s'appuie sur un responsable audit interne MGEN (fonction clé) et sur la direction de l'audit interne du Groupe VYV, composée actuellement de 35 salariés (dont son directeur).

Par convention, le terme « audit interne », désigne ainsi l'ensemble des acteurs de la direction de l'audit interne Groupe VYV, et le responsable de fonction clé audit interne du Groupe MGEN qui contribuent au fonctionnement du dispositif d'audit interne global.

B.V.a. Périmètre d'activité

Toutes les activités, processus, systèmes et entités du Groupe MGEN et de ses délégataires, sous-traitants ou fournisseurs stratégiques, appartiennent au champ d'action de l'audit interne, sans réserve, ni exception.

L'audit interne est responsable de :

- proposer au conseil d'administration, la stratégie et politique de l'audit et sa mise en œuvre au sein du Groupe MGEN ;
- la définition et l'application d'une méthodologie commune d'audit (y compris de réalisation des missions et de suivi des recommandations émises) ;
- l'élaboration du plan d'audit ;
- l'exécution du plan d'audit ;
- le suivi des recommandations des audits internes et des audits externes (CAC, ACPR, ...) ;
- l'allocation des compétences, du besoin en formation, et de la coordination des plans de formation des équipes d'audit ;
- la mise en place d'un programme de qualité du référentiel d'audit ;
- le *reporting* à la direction générale, au comité d'audit et au conseil d'administration du Groupe MGEN.

Les analyses de l'audit interne conduisent à une appréciation de l'adéquation des points de contrôle existants dans les processus audités ainsi qu'à une évaluation des risques engendrés par les activités concernées.

Elles débouchent sur des recommandations propres à renforcer la

complétude et la robustesse des dispositifs de contrôle interne ou de maîtrise des risques audités.

Ces recommandations sont hiérarchisées par ordre de priorité, lesquelles font l'objet d'un suivi régulier, au moins annuel.

B.V.b. Reporting

Les rapports de missions sont transmis à la présidence, au comité d'audit et à la direction générale ainsi qu'aux entités auditées.

Les points critiques relevés lors des différentes missions réalisées par l'audit interne font l'objet de recommandations priorisées aux entités et directions auditées qui doivent mettre en place des plans d'actions appropriés.

L'audit interne présente chaque année un bilan de ses missions et une évaluation de son fonctionnement au comité exécutif (COMEX) et au comité d'audit.

Les travaux et conclusions de l'audit interne ainsi que le degré d'avancement des plans d'actions sont présentés annuellement au comité d'audit puis au conseil d'administration, conformément à la politique écrite « audit interne » et à la charte de l'audit interne.

L'audit interne veille à l'exécution dans les délais raisonnables des plans d'actions.

B.V.c. Indépendance de l'audit interne

La fonction d'audit interne MGEN est une fonction indépendante destinée à améliorer les différents processus du Groupe MGEN. Rattaché hiérarchiquement à une direction (DSPAS) membre du comité de direction générale des mutuelles du Groupe MGEN, l'audit interne exerce ses missions de manière indépendante des directions opérationnelles et du contrôle permanent. En ce sens, l'audit interne ne porte aucune responsabilité opérationnelle et est indépendant de tous les programmes, opérations et activités afin d'assurer l'impartialité et la crédibilité des audits réalisés. Dès lors, ses recommandations ne peuvent pas décharger la hiérarchie des entités auditées des responsabilités qui leur sont dévolues.

L'optimisation de l'organisation et des relations avec les autres fonctions clés afin d'œuvrer pour une meilleure gouvernance, un contrôle efficace et une plus grande maîtrise des risques se traduit :

- par la mise à disposition pour l'audit interne :
 - du plan de continuité de l'activité du Groupe MGEN ;
 - des politiques écrites du Groupe MGEN ;
 - des comptes rendus des comités liés à la comitologie Solvabilité II ;
 - de la cartographie des risques et plan d'action.
- par des relations périodiques avec :
 - les fonctions de contrôle interne du groupe ;
 - les autres fonctions clés.

L'audit interne assiste systématiquement aux réunions du comité d'audit ; il est destinataire des ordres de jour et des comptes rendus.

B.VI. Fonction actuarielle

B.VI.a. Les missions

Les missions de la fonction clé actuarielle consistent principalement :

- à garantir le caractère approprié des provisions techniques, via l'appréciation des données, hypothèses et modèles utilisés pour leurs évaluations, ainsi qu'à apprécier la qualité des données utilisées ;
- à émettre un avis global sur les politiques de souscription et de réassurance et leur application ;
- à contribuer à la mise en œuvre et l'amélioration du système de gestion des risques en lien avec les fonctions clés Gestion des Risques et Conformité.

Les travaux menés par la fonction clé actuarielle ainsi que ses conclusions sont décrits dans un rapport annuel à destination des dirigeants effectifs et du conseil d'administration et tenu à disposition de l'Autorité de Contrôle.

B.VI.b. Organisation

La responsabilité de la fonction clé actuarielle est assumée par la directrice actuariat de l'UMG Groupe VYV. Le positionnement de la fonction clé actuarielle au sein de l'UMG Groupe VYV traduit l'indépendance de l'exercice de sa fonction vis-à-vis de la gouvernance. Les travaux de la fonction clé Actuarielle Groupe sont réalisés au sein du pôle « fonction clé actuarielle » sous la responsabilité de la directrice de l'Actuariat Groupe.

La fonction clé actuarielle échange périodiquement avec la direction technique autour des sujets de souscription, de provisionnement et de réassurance, notamment lors des comités techniques. Elle est également membre du comité de pilotage de l'ORSA.

En outre, la fonction actuarielle a accès aux dirigeants effectifs, ainsi qu'aux administrateurs de la mutuelle *a minima* une fois par an. Par ailleurs, la procédure de communication et d'alerte des RFC précise les modalités d'interactions entre les RFC et les autres acteurs du système de gouvernance, notamment l'accès direct des RFC aux dirigeants effectifs et aux administrateurs de la mutuelle. Ce positionnement et cet accès aux acteurs de la gouvernance assurent la prise en compte des exigences de gestion des risques techniques au plus haut niveau de la mutuelle.

B.VI.c. Rapport actuariel et activités menées au cours de l'exercice

Le rapport actuariel, rédigé annuellement par la fonction actuarielle, détaille les analyses menées par la fonction actuarielle, les points d'amélioration ou éventuels points de défaillance identifiés et les recommandations associées quant à la suffisance des provisions techniques et à l'application des politiques de souscription et de réassurance.

Les travaux menés au cours de l'exercice n'ont pas mis en avant de défaillance et les provisions ont été jugées conformes aux attendus réglementaires. Dans une optique d'amélioration continue, la prise en compte de recommandations de la fonction actuarielle a permis de fiabiliser les évaluations et analyses menées.

Un suivi de ces recommandations et de leur prise en compte est réalisé par la fonction actuarielle.

Le rapport actuariel 2022 a été présenté au comité risques et placements ainsi qu'au conseil d'administration qui l'a approuvé en date du 15 décembre 2022.

B.VII. Sous-traitance

La politique de sous-traitance du Groupe MGEN décrit le périmètre, les responsabilités, les principes clés de mise en œuvre, ainsi que les modalités de communication et de *reporting* applicables.

Cette politique a pour périmètre d'application les activités assurantielles, lesquelles relèvent des mutuelles de Livre II du Groupe MGEN.

Elle précise les activités qui pourraient être qualifiées d'importantes ou critiques au sens de la directive Solvabilité II.

Ainsi pour le Groupe MGEN, les domaines d'activité considérés comme importants ou critiques sont :

- la conception et la tarification des produits d'assurance ;
- la gestion des actifs financiers et immobiliers ;
- la gestion des prestations, des cotisations et des dossiers des adhérents jusqu'à la fin du contrat ;
- la gestion du tiers-payant ;
- la comptabilité ;
- le stockage des données informatisées et plus globalement l'archivage ;
- le développement et la maintenance des systèmes d'information ainsi que le support aux utilisateurs ;
- le clouding/activité de service en nuage ;
- l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).

En revanche, elle exclut de son champ d'application les opérations ponctuelles et les activités opérationnelles qui ne sont pas considérées comme importantes ou critiques selon la définition posée par l'article R354-7 II du Code des assurances.

Une cartographie des activités sous-traitées par le Groupe MGEN recense les délégataires. Les principaux sous-traitants sont situés sur le territoire français.

B.VIII. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance présenté plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels est exposée la mutuelle, la quantification de ces expositions et les mesures de protection face à ces risques.

Les risques auxquels est exposé la mutuelle résultent de son activité sur les marchés financiers et de son activité assurantielle :

- les risques stratégiques et émergents ;
- les risques opérationnels et de non-conformité ;
- les risques techniques et financiers.

Risques stratégiques et émergents

Ils sont identifiés par les dirigeants, les membres du COMEX et la fonction gestion des risques dans le cadre de leurs fonctions.

Ils sont centralisés dans la cartographie des risques majeurs et associés aux dispositifs et techniques d'atténuation appropriés. La cartographie des risques majeurs est mise à jour *a minima* tous les ans, en amont du processus ORSA, et présentée au conseil d'administration.

Risques opérationnels et de non-conformité

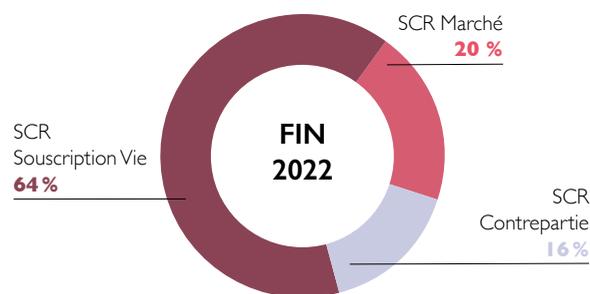
Ils sont identifiés et suivis selon les dispositifs (contrôle interne et conformité) décrits ci-dessus : contrôles permanent et périodique concernant le contrôle interne, programme annuel de vérification concernant la conformité. La plupart de ces risques sont appréciés suivant une matrice [probabilité d'occurrence x impact]. Pour la majorité d'entre eux, la probabilité ou l'impact estimé est faible et ne justifie pas qu'il fasse l'objet d'une quantification spécifique.

Parmi ces risques, ceux susceptibles d'avoir le plus d'impact sont intégrés dans la cartographie des risques majeurs (par exemple : risque d'interruption d'activité informatique). Ils sont alors atténués par des éléments de maîtrise spécifiques (par exemple : Plan de Continuité d'Activité).

Risques techniques et financiers

Les risques techniques, financiers et de réassurance sont très régulièrement suivis et valorisés dans le cadre du *reporting* mis en place par la réglementation Solvabilité II. Étant donné son modèle économique, MGEN Vie est essentiellement soumise à des risques de souscription vie et de marché au sein de la formule standard, comme le confirme la composition de son capital de solvabilité requis de base (BSCR = *Basic Solvency Capital Requirement*).

COMPOSITION DU BSCR BRUT AVANT DIVERSIFICATION AU 31 /12/2022



Le SCR souscription Vie et le SCR marché représentent respectivement 64 % et 20 % du Capital de Solvabilité requis de Base MGEN Vie avant effets de diversification.

L'ensemble des risques identifiés est regroupé par grande typologie et détaillés ci-après :

- risque de souscription ;
- risque de marché ;
- risque de crédit (ou de contrepartie) ;
- risque de liquidité ;
- risque opérationnel ;
- autres risques importants (stratégiques, évolution de l'environnement réglementaire, etc.).

C.I. Risque de souscription

Le risque de souscription est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement. Tous les engagements techniques de MGEN Vie étant réassurés par MGEN, le risque de souscription est fortement atténué.

De façon plus large, MGEN Vie est soumis aux mêmes risques que MGEN. Les processus de tarification et de provisionnement étant strictement identiques à ceux de MGEN, les risques inhérents sont couverts par les mêmes dispositifs de contrôle.

C.II. Risque de marché

En préambule, il est important de rappeler que l'ensemble des investissements est réalisé dans le respect de la politique écrite « Politique de gestion des risques d'investissement et d'ALM ». Cette politique écrite a été approuvée par les conseils d'administration des 18 et 19 octobre 2022. Elle reprend :

- le périmètre des risques couverts et les éléments de maîtrise ;
- la définition d'indicateurs et la mise en œuvre des limites ;
- les seuils d'informations de l'UMG Groupe VYV et la remontée d'information MGEN.

C.II.a. Identification des principaux risques

Le risque de marché correspond au risque de perte découlant des activités sur les marchés des placements. Il revêt différentes formes et est appréhendé par les méthodes quantitatives suivantes sous la directive Solvabilité II :

- **risque action** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une baisse des indices actions ;
- **risque de taux** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une hausse ou à une baisse des taux d'intérêt ;
- **risque de change** : variation de valeur du portefeuille consécutive à des mouvements sur les cours des devises ;
- **risque immobilier** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une baisse des prix immobiliers ;
- **risque de spread** : variation de valeur du portefeuille consécutive à une hausse des primes de risques des émetteurs obligataires ;
- **risque de concentration** : risque lié à une surexposition à un ou des émetteurs en particulier.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un suivi dans le cadre du *reporting* trimestriel Solvabilité II.

C.II.b. Évaluation des risques

La mutuelle pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction effective, au comité risques et placements et au conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'allocation stratégique des investissements, validée par le conseil d'administration ;
- le coût d'un euro de placement en termes de Capital de Solvabilité Requis (SCR) pour chacune des catégories d'actifs précitées ;
- l'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs ;
- la répartition par notation des actifs en portefeuille et le respect de l'ensemble des règles de dispersion qui sont données par MGEN à sa société de gestion ;
- la concentration du portefeuille sur un secteur, un pays, ou une zone géographique ;
- sur les actifs cotés, des indicateurs financiers classiques tels que la volatilité du portefeuille ou la perte maximale sont également suivis.

Pour sa poche taux, le portefeuille MGEN Vie est exclusivement constitué de produits de taux dont la durée maximale est contrainte et dont la notation minimale est *investment grade*.

C.II.c. Règles de concentration et dispositif d'atténuation

Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie et en vue de préserver les fonds propres et la situation financière et de solvabilité de la mutuelle. Ils sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- MGEN Vie est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus ;
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

MGEN s'appuie pour cela sur l'expertise de sa société de gestion EGAMO.

Le mandat confié à EGAMO fait apparaître de nombreuses contraintes de gestion permettant de limiter les risques. Celles-ci sont définies par catégorie d'actifs et reprennent les règles de dispersion par classe d'actifs (quelle répartition actions / taux / produits de diversification), par qualité de notation, par émetteur. En plus de ces règles de dispersion, des règles fixant la typologie de produit éligible à chaque catégorie d'actifs (forme juridique, nature d'actifs, diversification géographique, etc.) sont également explicitées.

Les actifs cités font l'objet d'un *reporting* détaillé fourni par EGAMO qui reprend mensuellement le positionnement du portefeuille en matière de risque et de rendement. Il donne une vision de l'ensemble des catégories et sous-catégories d'actifs qui vient s'ajouter à l'inventaire mensuel fourni. Parallèlement un *reporting* allégé est communiqué de façon hebdomadaire pour suivre régulièrement les actifs cotés du groupe.

La très grande diversification présente dans le portefeuille permet d'atténuer les risques unitaires. Cette diversification se reflète d'ailleurs dans le *reporting* réglementaire par le biais de « l'effet diversification ».

C.III. Risque de crédit

C.III.a. Identification des principaux risques

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels MGEN Vie détient une créance ou dispose d'une garantie.

Pour MGEN Vie, ce risque de défaut peut provenir :

- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- du défaut de son réassureur MGEN ;
- du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

C.III.b. Mesure du risque de crédit et risques majeurs

MGEN Vie mesure le risque de crédit au travers de :

- la notation des banques ;
- le ratio de solvabilité de son réassureur MGEN ;
- la concentration du portefeuille en termes de banques ;
- le suivi du paiement des créances des tiers.

C.III.c. Maîtrise du risque de crédit et risques majeurs

MGEN Vie veille à la qualité et à la fiabilité des banques lors de leur sélection et suit leur solidité financière via leur ratio de solvabilité et *rating*.

C.IV. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle, essentiellement le règlement des prestations aux bénéficiaires, mais aussi le paiement des fournisseurs.

MGEN Vie, dont la gestion a été totalement déléguée auprès de la mutuelle MGEN, ne procède à aucun versement directement à ses adhérents et ses principales dettes sont à l'égard de MGEN. De ce fait, le risque de liquidité apparaît donc comme faible pour MGEN Vie.

C.V. Risque opérationnel

C.V.a. Identification des principaux risques

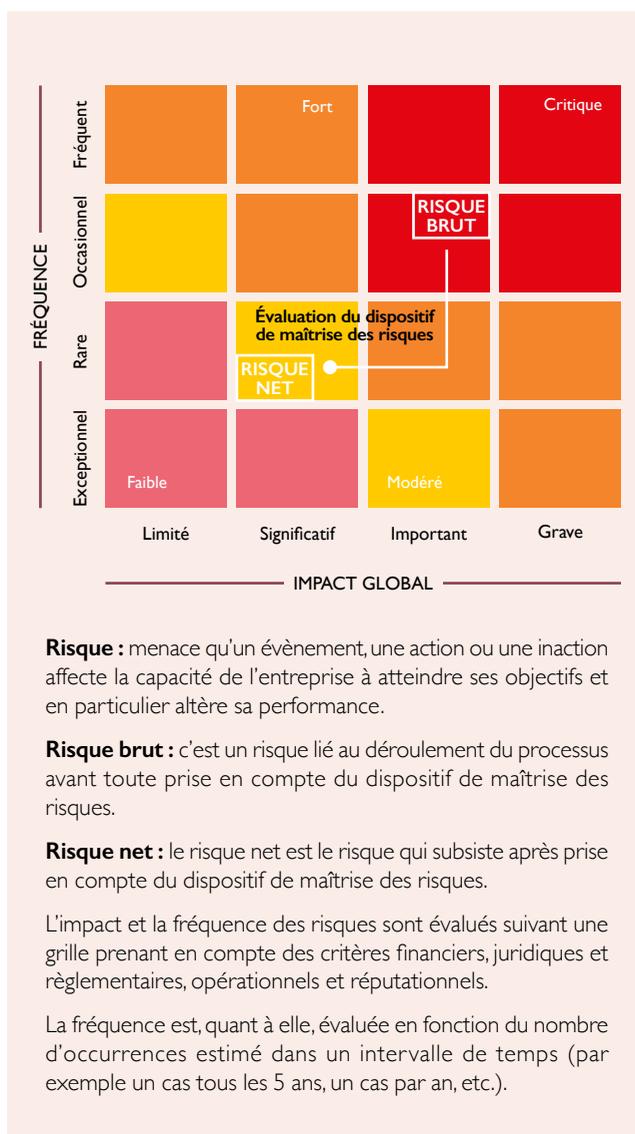
Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs. Le Groupe MGEN classe ce risque par nature selon la typologie suivante :

- client, produits, pratiques commerciales ;
- réalisation des opérations ;
- externalisation ;

- système d'information ;
- gestion de projet ;
- humain : emploi et sécurité sur le lieu de travail ;
- sécurité et sûreté des biens ;
- fraude et corruption ;
- Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme – LCBFT.

C.V.b. Mesure du risque opérationnel et risques majeurs

Le risque opérationnel est mesuré au travers de l'analyse des processus opérationnels selon la méthodologie illustrée sur le schéma ci-dessous.



Cette démarche est réalisée suivant les étapes suivantes :

- description du processus (périmètre, étapes clés, etc.) ;
- identification, analyse et cotation des risques bruts ;
- recensement et évaluation des moyens de maîtrise selon un ensemble de critères ;
- cotation des risques nets, en tenant compte des effets de leurs moyens de maîtrise ;
- détermination des éventuels plans d'action permettant de ramener le risque net à un niveau acceptable.

Ces étapes sont réalisées sur une base déclarative et avec la participation active des équipes métiers identifiées comme étant responsables du processus concerné.

C.V.c. Maîtrise du risque opérationnel

La maîtrise des risques opérationnels repose sur les équipes métiers des directions du siège national en charge de mettre en œuvre les processus concernés. Dans le cadre du dispositif de contrôle interne, les responsables de processus qui sont généralement des directeurs ou des responsables de secteurs, sont garants de la maîtrise des risques opérationnels du processus concerné (composé d'un ou plusieurs sous-processus).

Les responsables de processus sont notamment chargés des actions suivantes :

- identification et évaluation des risques ;
- mise en place, évaluation et amélioration des moyens de maîtrise ;
- déclaration et instruction des incidents ;
- sensibilisation des équipes à la maîtrise des risques.

À noter qu'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) a été mis en place depuis l'exercice 2017. Ce dernier contribue également à la maîtrise des risques.

C.VI. Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut et devant être porté à la connaissance du public n'est à mentionner.

C.VII. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

D. VALORISATION

Les bilans d'ouverture et de clôture de l'année 2022 sont les suivants :

ACTIF (en K€)	31 / 12 / 2022		31 / 12 / 2021	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Écarts d'acquisitions				
Frais d'acquisition reportés				
Actifs incorporels				
Impôts différés actifs				
Excédent de régime de retraite				
Immobilisations corporelles pour usage propre				
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	45 008	43 086	45 608	48 056
Actif Immobilier (autre que pour usage propre)				
Participations				
Actions				
Actions cotées				
Actions non cotées				
Obligations	24 593	22 001	23 836	24 533
Obligations d'État	3 813	4 149	3 679	3 812
Obligations d'entreprises	20 780	17 852	20 157	20 721
Obligations structurées			-	-
Titres garantis			-	-
Fonds d'investissement	20 414	21 086	21 772	23 523
Produits dérivés Actif			-	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie			-	-
Autres placements			-	-
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés			-	-
Prêts et prêts hypothécaires (sauf avances sur polices)			-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers			-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires			-	-
Avances sur polices			-	-
Provisions techniques cédées	142 277	126 078	124 660	124 660
Non vie et santé similaire à la non vie	396	116	528	986
Non vie hors santé	396	116	528	986
Santé similaire à la non vie			-	-
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	141 881	125 963	124 131	123 034
Santé similaire à la vie			-	-
Vie hors santé, UC ou indexés	141 881	125 963	124 131	123 034
UC ou indexés				
Dépôts auprès des cédantes			-	-
Créances nées d'opérations d'assurance	-	-	325	325
Créances nées d'opérations de réassurance			-	-
Autres créances (hors assurance)	24 605	24 605	13 484	13 484
Actions auto-détenues			-	-
Instruments de fonds propres appelés et non payés			-	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	382	382	874	874
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus				
TOTAL ACTIF	212 273	194 153	184 950	186 759

PASSIF (en K€)	31 / 12 / 2022		31 / 12 / 2021	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Provisions techniques – non vie	412	30	550	936
Provisions techniques non vie (hors santé)	412	30	550	936
Provisions calculées comme un tout	-	-	-	-
Meilleure estimation	-	26	-	934
Marge de risque	-	4	-	2
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	-	-	-	-
Provisions calculées comme un tout	-	-	-	-
Meilleure estimation	-	-	-	-
Marge de risque	-	-	-	-
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	150 249	145 482	131 505	139 398
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	-	-	-	-
Provisions calculées comme un tout	-	-	-	-
Meilleure estimation	-	-	-	-
Marge de risque	-	-	-	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	150 249	145 482	131 505	139 398
Provisions calculées comme un tout	-	-	-	-
Meilleure estimation	-	141 860	-	135 630
Marge de risque	-	3 621	-	3 768
Provisions techniques UC ou indexés	-	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-	-
Passifs éventuels	-	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	78	78	5 078	5 078
Provision pour retraite et autres avantages	-	-	-	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	-	-	-	-
Impôt Différé - Passif	-	-	-	-
Produits dérivés Passif	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	683	683	713	713
Dettes nées d'opérations de réassurance	23 499	23 499	5 691	5 691
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	5 086	5 086	5 870	5 870
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-	-
TOTAL PASSIF	180 008	174 858	149 409	157 688
EXCÉDENT DES ACTIFS SUR LES PASSIFS	32 265	19 295	35 542	29 071

Par convention :

- Normes françaises ou statutaires = Solvabilité I (S1) ;
- Normes Solvabilité II = (S2).

D.I. Actifs

D.I.a. Placements

Les placements figurent au bilan pour une valeur S1 nette comptable (VNC) de 45 008 K€, une valeur S2 de 43 086 K€ au 31 décembre 2022 et se décomposent de la manière suivante :

En K€	Solvabilité I	Solvabilité II
Actions		
dont Actions non cotées	-	-
Obligations	24 593	22 001
dont Obligations d'État	3 813	4 149
dont Obligations d'entreprises	20 780	17 852
Fonds d'investissement	20 414	21 086
TOTAL	45 008	43 086

D.I.a.1. Obligations

Le portefeuille obligataire est constitué de 43 lignes d'obligations. Celles-ci sont valorisées à leur valeur nette comptable dans le bilan S1 alors qu'elles sont valorisées à leur prix de marché dans le bilan S2.

Dans la période actuelle de hausse des taux, les titres obligataires se sont dépréciés. La valeur S2 est inférieure à la valeur S1.

Au global, le portefeuille obligataire s'élève en valeur nette comptable des obligations à 24 593 K€ (bilan S1) et la valeur de marché s'élève à 22 001 K€ (bilan S2).

En K€	31/12/2022		31/12/2021	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Créances nées d'opérations d'assurance	-	-	325	325
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	24 605	24 605	13 484	13 484
TOTAL	24 606	24 606	13 809	13 809

Les autres créances comprennent essentiellement le solde du compte courant envers MGEN pour 24 605 K€.

Les créances sont soumises en S2 au choc de défaut de contrepartie, à l'exception des créances envers l'État.

D.I.a.2. Fonds d'investissement

Le portefeuille est investi au travers de quatre grandes catégories de fonds d'investissement :

- des fonds monétaires. Ils sont peu rémunérateurs, en témoigne l'indice ESTER négatif une bonne partie de l'année, il y a donc peu d'écart entre la valeur comptable (S1) et la valeur de marché (S2) ;
- quatre fonds obligataires ;
- deux fonds actions ;
- un fonds diversifié.

Au global, les fonds d'investissement figurent au bilan pour une valeur S1 nette comptable de 20 414 K€ et une valeur S2 de 21 086 K€. L'écart entre la valeur S1 et la valeur S2 est lié à l'évolution des marchés financiers en 2022 : malgré la crise sanitaire persistante, les marchés financiers, dans un contexte de forte volatilité ont bien résisté grâce au soutien des banques centrales.

D.I.b. Créances

En normes françaises (S1), les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

En normes Solvabilité II, les créances n'ont pas donné lieu à une nouvelle évaluation dans la mesure où la probabilité de défaut de recouvrement est prise en compte dans les dépréciations S1.

Au 31 décembre 2022, les créances se décomposent de la manière suivante :

D.I.c. Trésorerie et équivalent trésorerie

Au 31 décembre 2022, le poste « Trésorerie et équivalent trésorerie » s'élève à 382 K€ en S1 comme en S2, contre 874 K€ au 31 décembre 2021.

Il comprend uniquement les soldes des comptes bancaires, compensés par établissement (BNP Paribas et CACEIS). Les soldes sont soumis au choc de défaut de contrepartie en type I.

D.II. Provisions techniques

D.II.a. Définition des provisions techniques

En normes Solvabilité II, les provisions techniques sont la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque.

La meilleure estimation (*Best Estimate* ou BE) correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'assurance à la date d'inventaire.

La marge de risque représente la valeur à ajouter à la meilleure estimation de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance. Elle est évaluée comme le coût de mobilisation des fonds propres nécessaires pour faire face aux engagements pendant toute la durée de ceux-ci.

Le *Best Estimate* se décompose en :

- un *Best Estimate* de primes qui se rapporte à des sinistres futurs couverts par les contrats sur lesquels l'assureur est engagé à la date d'évaluation. Il comprend les prestations, cotisations et frais relatifs à ces engagements ;
- un *Best Estimate* de sinistres qui est l'actualisation des flux futurs engendrés par les sinistres survenus à la date de valorisation mais non encore réglés. Il tient compte des prestations et des frais liés à la gestion des engagements.

Les flux *Best Estimate* tiennent compte de la réassurance de MGEN Vie par MGEN. Les commissions de réassurance sont fixées en fonction d'un pourcentage de cotisations cédées, elles n'absorbent pas l'intégralité des frais réels. Cela conduit à des *Best Estimate* nets et une marge de risque non nuls.

Les *Best Estimate* (BE) sont calculés par groupes de risques homogènes en segmentant le portefeuille selon une maille fine produit x garantie.

D.II.b. Hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques

La courbe des taux utilisée est celle transmise par l'EIOPA (scénario de base) sans correction pour volatilité, relative à la France.

Les flux sont projetés sur une durée de 80 ans. Au-delà de cette période, les flux sont négligeables.

Les projections de frais reposent sur l'utilisation de taux de frais variables selon les produits et garanties, appliqués sur les assiettes :

- de prestations pour les frais de gestion de sinistres, les frais récurrents d'administration et autres frais récurrents ;
- de montants de cotisations pour les frais d'acquisition, les frais non récurrents d'administration et autres frais non récurrents.

Les frais récurrents sont ainsi pris en compte sur toute la durée de projection des flux.

Les frais correspondant aux autres charges non techniques et aux charges exceptionnelles ne sont pas pris en considération dans les *Best Estimate*.

Les frais projetés tiennent compte de l'inflation.

D.II.c. Méthodes de calcul des provisions techniques

Les *Best Estimate* sont calculés par Groupes de Risques Homogènes, en distinguant *Best Estimate* de primes et *Best Estimate* de sinistres.

D.II.c.1. *Best Estimate* de primes

Les contrats existants à la date de valorisation ne sont pas pris en compte au-delà de la date à laquelle MGEN Vie a un droit unilatéral de résilier le contrat, ou de modifier la cotisation ou les prestations.

La quasi-totalité des contrats de MGEN Vie sont annuels. Pour l'ensemble de ces contrats, seule l'année d'assurance à venir est ainsi prise en compte dans le *Best Estimate* de Primes.

Les engagements des contrats pluriannuels sont quant à eux projetés sur la durée des contrats.

Les sinistres futurs sont, pour les principales garanties, estimés sur la base de modèles de projection appliqués à la population assurée et à son évolution.

Aux flux de prestations et de cotisations s'ajoutent les frais relatifs à ces engagements.

D.II.c.2. *Best Estimate* de sinistres

La valorisation des flux de prestations repose sur des méthodes adaptées aux différents risques, décrites ci-dessous.

Aux flux de prestations ainsi obtenus s'ajoutent les frais liés aux engagements.

● Ligne d'activité « Pertes financières diverses »

La ligne d'activité « Pertes financières diverses » représente essentiellement la garantie d'allocation maternité.

Les projections de flux de sinistres sont effectuées sur la base de triangle de règlements, en utilisant une méthode de *Chain-Ladder*.

● Ligne d'activité « Autres activités d'assurance vie »

La majeure partie des engagements correspond à la prestation invalidité-décès.

Elle est estimée en distinguant les sinistres connus en cours et les sinistres tardifs, qui suivent des méthodologies spécifiques.

Pour les sinistres connus en cours, les provisions sont calculées dossier par dossier. Elles sont complétées d'une estimation des sinistres tardifs effectuée selon des méthodes de cadencement sur triangles.

D.II.c.3. Marge de risque

La marge de risque est évaluée selon la méthode simplifiée d'estimation des SCR futurs proportionnellement aux *Best Estimate* futurs, à partir du SCR de référence (méthode n°2 de l'orientation 62 EIOPA-BoS-14/166 FR).

Le calcul est réalisé par branche Solvabilité II (Non vie et Vie dans le cas de MGEN Vie).

D.II.d. Évolution des provisions techniques entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022

Ligne d'activité en K€	Provisions techniques	Marge de risque	BE bruts		BE cédés	
			2022	2021	2022	2021
Non Vie hors santé	30	4	26	934	116	986
Vie hors santé	145 482	3 621	141 860	135 630	125 963	123 034
TOTAL	145 511	3 625	141 886	136 564	126 078	124 020

L'augmentation du *Best Estimate* brut total de 3,9 % entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 s'explique principalement par une hausse des provisions de sinistres décès, partiellement compensée par l'effet de la hausse de la courbe des taux d'actualisation.

Compte tenu du dispositif de réassurance de MGEN Vie par MGEN, MGEN Vie conserve une fraction du *Best Estimate* correspondant à la partie de frais techniques non financée par la commission de réassurance.

D.II. e. Analyse des écarts de valorisation entre comptes sociaux et Solvabilité II

Le tableau suivant présente les provisions techniques brutes de réassurance selon les différentes branches Solvabilité II au 31 décembre 2022 :

Ligne d'activité en K€	Solvabilité I	Solvabilité II	Variation
Non vie hors santé	412	30	- 383
Vie hors santé	150 249	145 482	- 4 768
TOTAL	150 662	145 511	- 5 150

Avant réassurance, l'écart de valorisation entre comptes sociaux et Solvabilité II est de 5 150 K€ soit 3,4 %. Il s'explique comme suit :

- la prise en compte dans Solvabilité II de frais récurrents sur les sinistres venant s'ajouter aux frais de gestion de sinistres ;
- l'utilisation de paramètres de calcul différents entre comptes sociaux et Solvabilité II, notamment les taux d'actualisation ;
- la prise en compte des résultats probables futurs, traduits par le *Best Estimate* de primes sous Solvabilité II ;
- l'ajout de la marge de risque, marge prudentielle additionnelle prévue par la directive Solvabilité II.

D.III. Autres passifs

D.III.a. Provisions autres que les provisions techniques

Les autres provisions sont constituées des provisions pour risques et charges qui sont calculées, en normes S1, conformément à la recommandation n° 2003-R-01 du CNC pour l'ensemble des entités du groupe.

Elles servent à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant restent incertains. En normes Solvabilité II, l'ensemble des provisions pour risque et charge est maintenue pour les mêmes montants qu'en S1.

Au 31 décembre 2022, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 78 K€ tant en S1 qu'en S2.

D.III.b. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Au 31 décembre 2022, les dettes d'assurance et de réassurance se décomposent de la manière suivante :

En K€	31 / 12 / 2022		31 / 12 / 2021	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Dettes nées d'opérations d'assurance	683	683	713	713
Dettes nées d'opérations de réassurance	23 499	23 499	5 691	5 691
DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	24 182	24 182	6 405	6 405

Au 31 décembre 2022, les dettes nées d'opérations d'assurance s'élèvent à 683 K€ tant en S1 qu'en S2 et correspondent uniquement à des cotisations à annuler.

Les dettes nées d'opérations de réassurance concernent le compte courant avec MGEN pour 23 499 K€ tant en S1 qu'en S2.

D.III.c. Autres dettes

Les « Autres dettes » comprennent principalement le compte courant avec MGEN Union pour 4 968 K€ ainsi que des dettes envers l'État.

Au 31 décembre 2022, elles se décomposent comme suit :

En K€	31 / 12 / 2022		31 / 12 / 2021	
	Solvabilité I	Solvabilité II	Solvabilité I	Solvabilité II
Dettes État, Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	118	118	75	75
Débiteurs divers	4 968	4 968	5 796	5 796
AUTRES DETTES (NON LIÉES AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE)	5 086	5 086	5 870	5 870

D.IV. Méthodes de valorisation alternatives

MGEN Vie n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

D.V. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

E. GESTION DU CAPITAL

E.I. Fonds propres

Au 31 décembre 2022, le montant des fonds propres S2 s'élève à 19 295 K€ (vs 29 071 K€ au 31 décembre 2021) et se décompose de la manière suivante :

En K€	Total	Tier 1	Tier 1	Tier 2	Tier 3
		Non restreint	Restreint		
Actions ordinaires (y compris actions propres détenues)	-				
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	-				
Fonds initial, droits d'adhésion ou éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	38 000	38 000			
Comptes mutualistes subordonnés	-				
Fonds excédentaires	-				
Actions préférentielles	-				
Primes d'émission relatives à des actions préférentielles	-				
Réserve de réconciliation avant déduction des participations	- 18 705	- 18 705			
Dettes subordonnées	-				
Variation de la position nette d'Impôts différés	-				
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	-				
Total Fonds Propres de base après ajustements (Solo)	19 295	19 295	-	-	-
Total des Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR (solo)	19 295	19 295	-	-	-
Total des Fonds Propres éligibles en couverture du MCR (solo)	19 295	19 295	-	-	-
SCR	16 307				
MCR / SCR Minimum	4 077				
Ratio de FP éligibles au SCR	118,3 %				
Ratio de FP éligibles au MCR	473,3 %				
Réserve de réconciliation					
Excédent des actifs sur les passifs	19 295				
Mouvements de valorisation sur les Actions auto-détenues					
Dividendes prévisionnels					
Autres Fonds Propres de base	38 000				
Restriction des Fonds Propres sur Fonds Cantonnés					
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION SOLO	- 18 705				

La diminution des fonds propres (-34 %) résulte de la baisse des placements et du bas de bilan (Autres dettes nettes), ainsi que d'une hausse des provisions techniques nettes.

L'ensemble des fonds propres S1 de MGEN Vie est constitué du fonds d'établissement et du fonds de dotation sans droit de reprise ainsi que des résultats antérieurs affectés en réserves.

Compte tenu de leur nature, ces fonds propres, majorés des écarts de revalorisation en S2, sont classés en Tier 1 en totalité.

Au 31 décembre 2022, les écarts de valorisation entre les fonds propres S1 et S2 s'expliquent comme suit :

En K€	Solvabilité I	Revalorisation					Solvabilité II
		Placements financiers	Provisions techniques cédés	Provisions techniques brutes	Passifs éventuels	Reclassement	
Fonds d'établissement constitué	3 000					- 3 000	-
Réserve pour fonds de garantie	35 000					- 35 000	-
Autres réserves	- 2 458					2 458	-
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	- 3 276					3 276	-
Fonds d'établissement constitué - payé						3 000	3 000
Autres apports sans droit de reprise - payé							-
Réserve de réconciliation		- 1 921	- 16 199	5 150	-	29 265	16 295
FONDS PROPRES	32 265	- 1 921	- 16 199	5 150	-	-	19 295

Au 31 décembre 2021, les fonds propres S2 s'élevaient à 29 071 K€, les écarts de valorisation s'expliquaient comme suit :

En K€	Solvabilité I	Revalorisation					Solvabilité II
		Placements financiers	Provisions techniques cédés	Provisions techniques brutes	Passifs éventuels	Reclassement	
Fonds d'établissement constitué	3 000					- 3 000	-
Réserve pour fonds de garantie	35 000					- 35 000	-
Autres réserves	- 298					298	-
Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	- 2 160					2 160	-
Fonds d'établissement constitué - payé						3 000	3 000
Réserve de réconciliation		2 448	- 640	- 8 279	-	32 542	26 071
FONDS PROPRES	35 542	2 448	- 640	- 8 279	-	-	29 071

E.II. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Dans le cadre prudentiel édicté par la norme européenne Solvabilité II, deux seuils de capital minimum constituant une part des fonds propres sont définis :

- le capital minimum requis (*Minimum Capital Requirement* ou *MCR*) qui représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est automatique ;
- le capital de solvabilité requis (*Solvency Capital Requirement* ou *SCR*) qui représente quant à lui le montant de capital minimum dont l'organisme assureur doit disposer pour absorber les pertes potentielles à horizon un an avec une probabilité de 99,5 %.

Afin de prendre en compte la majorité des risques portés par la mutuelle, les calculs de SCR global et de SCR par module de risque sont effectués via la formule standard telle que la définit la directive Solvabilité II.

Le principe général est d'appliquer des variations de paramètres (appelées « chocs ») et d'en mesurer les conséquences sur les engagements techniques et financiers portés par la mutuelle (appelés *Best Estimate*). Ainsi, les écarts de valorisation entre le scénario central et ces scénarii choqués constituent, s'ils sont positifs, les SCR. Une fois l'ensemble des risques évalués, ils sont agrégés selon des matrices de corrélation afin de prendre en compte les interactions existantes entre les différents risques considérés et d'en déduire un SCR global.

E.II.a. Évolution du SCR entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022

Le taux de couverture du SCR (correspondant au ratio « fonds propres éligibles / SCR global ») permet de s'assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir les exigences réglementaires.

Ce ratio permet ainsi de qualifier le niveau de solvabilité de l'entité et doit, en tout état de cause, rester supérieur à 100 %.

Le SCR de MGEN Vie et son taux de couverture évoluent comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021	Variation en K€	Variation en %
SCR global	16 307	16 646	- 339	- 2,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	19 295	29 071	- 9 776	- 33,6 %
TAUX DE COUVERTURE DU SCR	118 %	175 %	- 56 points	

Au 31 décembre 2022 le ratio de couverture s'élève à 118 % contre 175 % à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique par une baisse des fonds propres de - 33,6 %, supérieure à celle du SCR (- 2,0 %).

La diminution des fonds propres résulte d'une baisse des placements notamment liée à une hausse des taux, combinée à une augmentation des provisions techniques et à une diminution des bas de bilan nets.

E.II.b. Évolution du MCR entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022

Le taux de couverture du MCR (correspondant au ratio « fonds propres éligibles / MCR global ») permet de s'assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir le capital minimum requis.

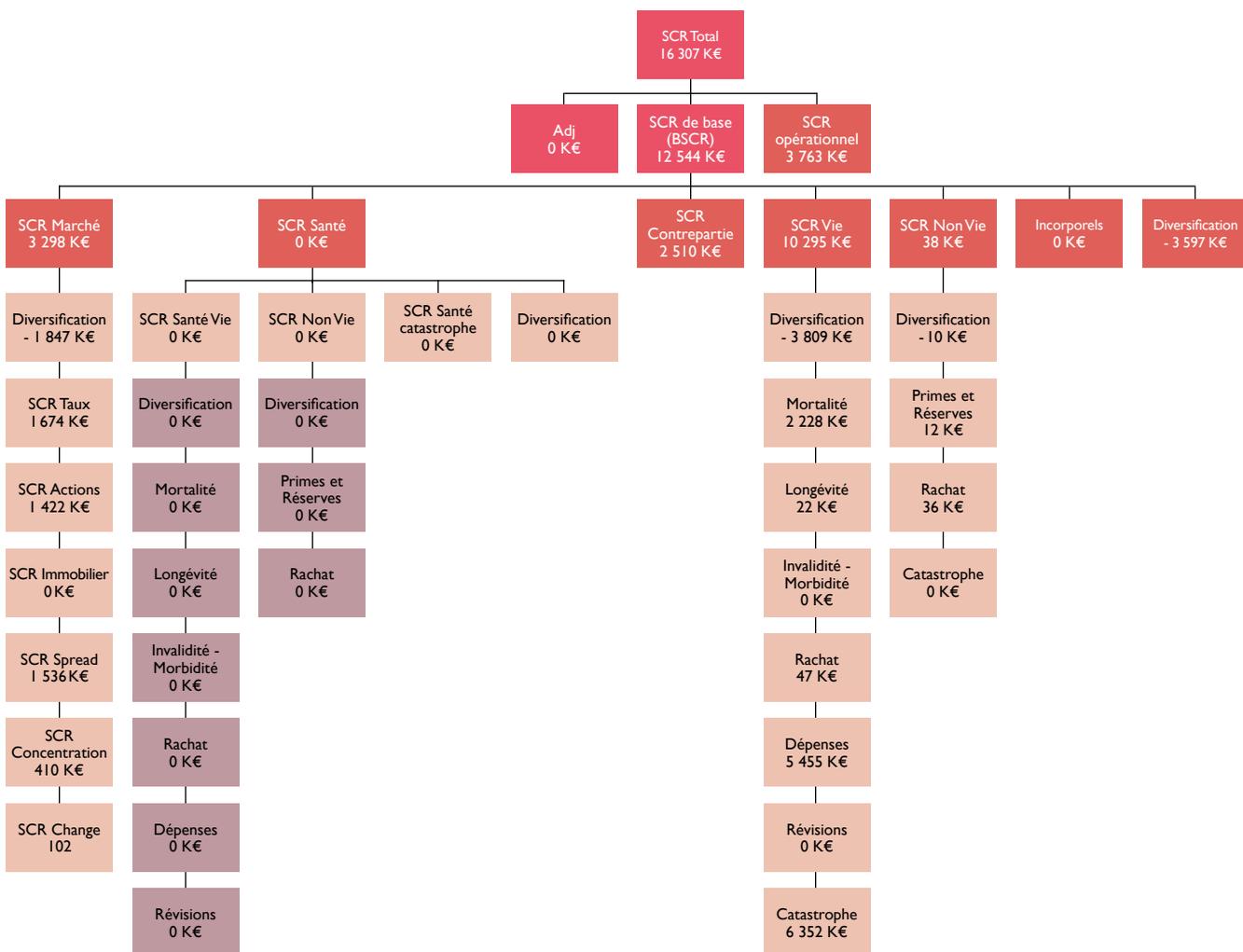
Le MCR de MGEN Vie et son taux de couverture évoluent comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021	Variation en K€	Variation en %
MCR global	4 077	4 162	- 85	- 2,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	19 295	29 071	- 9 776	- 33,6 %
TAUX DE COUVERTURE DU MCR	473 %	699 %	- 225 points	

Avec une baisse des fonds propres de - 33,6 %, le taux de couverture du MCR diminue de 225 points et passe ainsi à 473 % au 31/12/2022.

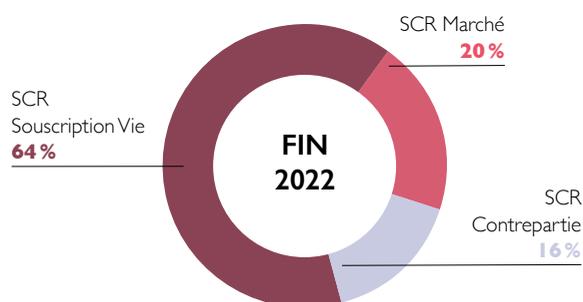
E.II.c. Analyse des SCR modulaires

Le SCR couvre tous les risques, prévus dans la formule standard, auxquels MGEN Vie est exposée. Ils sont détaillés dans le schéma ci-dessous :

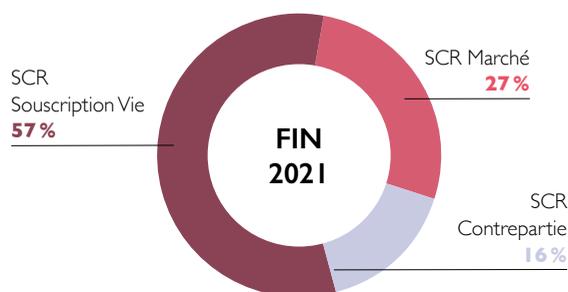


Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des modules de SCR dans le SCR de base (BSCR) avant effets de diversification :

COMPOSITION DU BSCR BRUT AVANT DIVERSIFICATION AU 31/12/2022



COMPOSITION DU BSCR BRUT AVANT DIVERSIFICATION AU 31/12/2021



Le SCR de souscription Vie et le SCR marché restent prépondérants dans le SCR de base avant effets de diversification. Leurs poids au 31/12/2022 s'élèvent respectivement à 64 % (contre 57 % en 2021) et 20 % (contre 27 % en 2021).

E.II.c.1. Analyse du SCR de marché

Le tableau ci-dessous représente la décomposition du SCR de marché par sous-module de risque :

En K€	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
SCR Marché	3 298	4 643	- 29,0 %
Taux	1 674	1 706	- 1,9 %
Actions	1 422	2 260	- 37,1 %
Immobilier	-	-	-
Spread	1 536	2 339	- 34,3 %
Change	102	-	-
Concentration	410	365	12,4 %

Le SCR Marché est en baisse entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022 passant de 4 643 K€ à 3 298 K€.

- Le SCR de taux baisse légèrement comparé à fin 2021, en lien avec l'évolution de la courbe des taux EIOPA, des BE et des actifs de taux.
- Le SCR Actions baisse sur l'année en raison de la valorisation des marchés à la baisse et d'un ajustement symétrique favorable.

- Le SCR immobilier est quasi nul.
- Le SCR spread est en baisse sur la période, en lien avec la baisse de la valorisation des actifs en raison de la hausse des taux.
- Le SCR Concentration augmente légèrement.
- Le risque de devise est désormais pris en compte.

E.II.c.2. Analyse du SCR défaut de contrepartie

Le tableau ci-dessous représente la décomposition du SCR défaut de contrepartie par sous-module de risque.

	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
SCR de contrepartie	2 510	2 698	- 7,0 %
Type 1	2 510	2 678	- 6,3 %
Type 2	-	26	- 100,0 %

Le SCR de type 1 est légèrement en baisse de - 6,3 %, et il n'y a plus d'effet SCR de type 2.

E.II.c.3. du SCR de Souscription Vie

Le SCR de souscription Vie se décompose comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
SCR de souscription Vie	10 295	9 657	6,6 %
Mortalité	2 228	2 151	3,6 %
Longévité	22	28	- 19,2 %
Invalidité - Morbidité	-	-	-
Rachat	47	43	10,3 %
Dépenses	5 455	5 084	7,3 %
Révision	-	-	-
CAT	6 352	5 951	6,7 %

Le SCR de souscription est principalement porté par le risque de Dépenses et le risque Catastrophe (CAT).

Le sous module Dépenses mesure le risque de perte résultant de fluctuations des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance. Son augmentation est liée à celle du *Best Estimate* net.

Le sous module Catastrophe permet de capter l'impact, sur la mortalité, d'événements extrêmes ou irréguliers non pris en compte dans les autres risques. Il augmente en raison de l'évolution des frais du *Best Estimate*.

E.II.c.4. Analyse du SCR de Souscription Non Vie

Le tableau ci-dessous représente la décomposition du SCR de souscription Non vie par sous-module de risque :

En K€	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
SCR de souscription Non vie	38	32	18,7 %
Primes & Réserves	12	17	- 27,7 %
Rachat	36	27	31,9 %
CAT	-	-	-

Ce SCR présente des volumes faibles.

E.II.c.5. Analyse du SCR opérationnel

Ce SCR passe de 3 841 K€ à 3 763 K€, soit une diminution de - 2,0 % en corrélation avec l'évolution du SCR de base (BSCR).

En effet, le calcul de ce SCR basé sur les cotisations et les provisions brutes de réassurance doit au plus être égal à 30 % du BSCR. Ce plafond étant atteint pour MGEN Vie, le SCR Opérationnel est donc proportionnel au BSCR.

E.III. Utilisation de la durée dans le risque action

MGEN Vie n'utilise pas le sous module « risque sur actions » fondé sur la durée. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.IV. Différences Formule standard / Modèle interne

MGEN Vie utilise uniquement la formule standard pour le calcul du SCR et du MCR. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

E.V. Non-respect des exigences de capital

Aucun manquement relatif au SCR ou au MCR n'est constaté sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

E.VI. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la gestion du capital présentée plus haut et devant être portée à la connaissance du public n'est à mentionner.

LEXIQUE DE SIGLES

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

AI/AJ : Allocations Invalidité/Allocations Journalières

ANC : Autorité des Normes Comptables

BE : *Best Estimate* (voir définition en page 26)

CAT : Catastrophe

CNAMTS : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des
Travailleurs Salariés

CNC : Conseil National de la Comptabilité

COMEX : Comité Exécutif

COSO2 : Référentiel de contrôle interne défini
par le *Committee Of Sponsoring Organizations of the
Treadway Commission*

CRP : Comité Risques et placement

EIOPA : *European Insurance and Occupational Pensions
Authority* (Autorité de contrôle européenne)

FPCI : Fonds Professionnel de Capital Investissement

FP : Fonds Propres

IAS : *International Accounting Standards* (normes comptables
internationales)

LPS : Libre Prestation de Services

MCR : Minimum de Capital Requis

OPC : Organisme de Placement Collectif

ORSA : *Own Risk and Solvency Assessment* (Évaluation Interne
des Risques et de la Solvabilité)

PE : Politique Écrite

PTA : Perte Temporaire d'Autonomie

RC : Régime Complémentaire

RO : Régime Obligatoire

SI : Solvabilité I

S2 : Solvabilité II

SAD : Services À Domicile

SCR : *Solvency Capital Required* (Capital de Solvabilité Requis)

TSA : Taxe de Solidarité Additionnelle

UMG : Union Mutualiste de Groupe

VNC : Valeur Nette Comptable

VYV IB : VYV International Benefit

ANNEXES

Annexe I – S.02.01.02 Bilan

Actifs	Valeur Solvabilité II	
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	43 086
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	22 001
Obligations d'État	R0140	4 149
Obligations d'entreprise	R0150	17 852
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	21 086
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	126 078
Non vie et santé similaire à la non vie	R0280	116
Non vie hors santé	R0290	116
Santé similaire à la non vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	125 963
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	125 963
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédants	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	24 605
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	382
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
TOTAL DE L'ACTIF	R0500	194 153

Passifs	Valeur Solvabilité II	
		C0010
Provisions techniques non vie	R0510	30
Provisions techniques non vie (hors santé)	R0520	30
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	26
Marge de risque	R0550	4
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	145 482
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	145 482
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	141 860
Marge de risque	R0680	3 621
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	78
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	683
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	23 499
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 086
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
TOTAL DU PASSIF	R0900	174 858
EXCÉDENT D'ACTIF SUR PASSIF	R1000	19 295

Annexe II – S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				TOTAL	
	Assurance des frais médicaux (1)	Assurance de protection du revenu (2)	Assurance d'indemnisation des travailleurs (3)	Assurance de responsabilité civile automobile (4)	Autre assurance des véhicules à moteur (5)	Assurance maritime, aérienne et transport (6)	Assurance incendie et autres dommages aux biens (7)	Assurance de responsabilité civile générale (8)	Assurance crédit et cautionnement (9)	Assurance de protection juridique (10)	Assistance (11)	Pertes pécuniaires diverses (12)	Santé (13)	Accidents (15)	Assurance maritime, aérienne et transport (16)	Biens (14)		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut — Assurance directe	R0110											2 871						2 871
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140											2 871						2 871
Net	R0200																	
Primes acquises																		
Brut — Assurance directe	R0210											2 871						2 871
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240											2 871						2 871
Net	R0300																	
Charge des sinistres																		
Brut — Assurance directe	R0310											2 038						2 038
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340											2 043						2 043
Net	R0400											- 5						- 5
Variation des autres provisions techniques																		
Brut — Assurance directe	R0410																	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500																	
DÉPENSES ENGAGÉES	R0550											- 115						- 115
AUTRES DÉPENSES	R1200																	0
TOTAL DES DÉPENSES	R1300																	- 115

Annexe II – S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		TOTAL	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
Primes émises										
Brut	R1410			174 443					174 443	
Part des réassureurs	R1420			174 441					174 441	
Net	R1500			2					2	
Primes acquises										
Brut	R1510			174 441					174 441	
Part des réassureurs	R1520			174 441					174 441	
Net	R1600			0					0	
Charge des sinistres										
Brut	R1610			140 445					140 445	
Part des réassureurs	R1620			139 436					139 436	
Net	R1700			1010					1010	
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710			206					206	
Part des réassureurs	R1720			190					190	
Net	R1800			15					15	
DÉPENSES ENGAGÉES	R1900			1 847					1 847	
AUTRES DÉPENSES	R2500								- 2	
TOTAL DES DÉPENSES	R2600								1 845	

Annexe III – S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	TOTAL (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	TOTAL (santé similaire à la vie)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	C0060	Contrats sans options ni garanties C0070				Contrats avec options ou garanties C0080	C0090	C0100			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030				141 860	141 860				141 860						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080				125 963	125 963				125 963						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090				15 897	15 897				15 897						
Marge de risque	R0100				3 621					3 621						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Meilleure estimation	R0120															
Marge de risque	R0130															
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL	R0200				145 482	141 860				145 482						

Annexe IV – S.17.01.02 Provisions techniques non vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée				TOTAL Engagements en non vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060												- 320					- 320
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140												- 209					- 209
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150												- 111					- 111
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160												346					346
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240												325					325
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250												21					21
Total meilleure estimation - brut	R0260												26					26
Total meilleure estimation - net	R0270												- 90					- 90
Marge de risque	R0280												4					4
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290												0					0
Meilleure estimation	R0300												0					0
Marge de risque	R0310												0					0
PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL																		
Provisions techniques - Total	R0320												30					30
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330												116					116
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0340												- 86					- 86

Annexe V – S.19.01.2I Sinistres en non vie

Total activités non vie

Année d'accident/année de souscription **Z0020** **I**

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(Valeur absolue)

Année de développement

	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0					
N-4	R0210	2 706	406	2	0	0						
N-3	R0220	2 586	375	7	0							
N-2	R0230	2 442	33	2								
N-1	R0240	2 433	210									
N	R0250	1 969										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	3 114
R0220	0	2 968
R0230	2	2 477
R0240	210	2 643
R0250	1 969	1 969
TOTAL	R0260	2 181
		13 171

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(Valeur absolue)

Année de développement

	Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0				
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0					
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0					
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0					
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0					
N-4	R0210	467	3	1	0	0						
N-3	R0220	471	6	1	0							
N-2	R0230	553	82	1								
N-1	R0240	463	19									
N	R0250	331										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	1
R0240	19
R0250	326
TOTAL	R0260
	346

Annexe VI – S.23.01.01 Fonds propres

		TOTAL	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	38 000	38 000			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	- 18 705	- 18 705			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE APRÈS DÉDUCTIONS	R0290	19 295	19 295	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	19 295	19 295	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	19 295	19 295	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	19 295	19 295	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	19 295	19 295	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	16 307				
Minimum de capital requis	R0600	4 077				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	118 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	473 %				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	19 295				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	38 000				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds canonnés	R0740					
Réserve de réconciliation	R0760	- 18 705				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	159				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non vie	R0780	111				
TOTAL BÉNÉFICES ATTENDUS INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES (EPIFP)	R0790	270				

Annexe VII – S.25.01.21 Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	3 298		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 510		
Risque de souscription en vie	R0030	10 295	Aucun	Cat Vie
Risque de souscription en santé	R0040	0	Aucun	
Risque de souscription en non vie	R0050	38	Aucun	
Diversification	R0060	- 3 597		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE	R0100	12 544		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	3 763		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS À L'EXCLUSION DES EXIGENCES DE CAPITAL SUPPLÉMENTAIRE	R0200	16 307		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	R0220	16 307		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			
		C0130		
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3		
LAC DT	R0640			
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650			
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660			
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670			
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680			
LAC DT maximale	R0690			

Annexe VIII – S.28.02.01 Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non vie

	R0010	C0010
Résultats MCRL		0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Annexe VIII – S.28.02.01 Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non vie

		C0040
Résultats MCRL	R0010	3 297

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	15 897	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		4 233 006

Calcul du MCR global		
		C0040
MCR linéaire	R0300	3 297
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	R0310	16 307
Plafond du MCR	R0320	7 338
Plancher du MCR	R0330	4 077
MCR combiné	R0340	4 077
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
		C0070
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	R0400	4 077

MGEN On s'engage mutuellement

